

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 35

UNIVERSITES

Rapporteur spécial : M. René CHAZELLE.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents* ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; Charles Allès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Gustave Héon, Daniel Hoeffel, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Molnet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, François Schleiter, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à VII et annexe 41), 3148 (tome XVIII) et In-8° 770.

Sénat : 87 (1977-1978).

---

Lois de finances. — Universités • Enseignement supérieur • Etudiants • Recherche universitaire • Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) • Bibliothèques.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
Table des sigles .....	4
Avant-propos .....	5
INTRODUCTION. — Présentation des crédits demandés pour 1978 et principales observations de la commission .....	7
CHAPITRE PREMIER. — Les enseignements .....	19
I. — Les personnels employés .....	19
II. — Les étudiants .....	26
III. — La gestion des établissements .....	38
CHAPITRE II. — La recherche universitaire .....	45
I. — Les enseignements supérieurs .....	46
II. — Le Centre national de la Recherche scientifique .....	49
CHAPITRE III. — Les bibliothèques .....	53
I. — Les bibliothèques universitaires .....	53
II. — Les autres bibliothèques .....	57
Débats en commission .....	61
Annexes .....	65
ANNEXE N° 1. — Réponses aux questions écrites posées par votre rapporteur spécial au cours de l'année 1977 .....	67
ANNEXE N° 2. — Réponses à diverses questions de la Commission des Finances .....	72

---

## TABLE DES SIGLES

---

A. T. O. S. ....	Administratifs, techniques, ouvriers et de service (personnel).
C. A. P. E. S. ....	Certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire.
C. A. R. ....	Commission administrative régionale.
C. E. R. E. Q. ....	Centres d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications.
C. E. T. ....	Collège d'enseignement technique.
C. H. U. ....	Centre hospitalo-universitaire.
C. N. A. M. ....	Conservatoire national des Arts et Métiers.
C. N. E. S. E. R. .	Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
C. N. R. S. ....	Centre national de la Recherche scientifique.
C. R. E. S. E. R. .	Conseil régional de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. .
D. E. A. ....	Diplôme d'études approfondies.
D. E. S. S. ....	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
D. E. U. G. ....	Diplôme d'études universitaires générales.
D. G. R. S. T. ....	Délégation générale à la recherche scientifique et technique.
D. U. E. L. ....	Diplôme universitaire d'études littéraires.
I. N. A. S. ....	Institut national de l'Administration scolaire.
I. N. E. D. ....	Institut national d'Etudes démographiques.
I. N. S. E. E. ....	Institut national de la statistique et des études économiques.
I. N. S. E. R. M. .	Institut national de la Santé et de la Recherche médicale.
I. T. A. ....	Ingénieurs, techniciens et administratifs.
I. U. T. ....	Institut universitaire de technologie.
M. S. T. ....	Maîtrise de sciences et techniques.
O. N. I. S. E. P. .	Office national d'Information sur les Enseignements et les Professions.
S. E. U. ....	Secrétariat général aux Universités.
U. E. R. ....	Unité d'enseignement et de recherche.
U. V. ....	Unité de valeur.

---

## AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget pour 1978 du Secrétariat d'Etat aux Universités correspond à une dotation de reconduction.

En effet, la faible progression, d'un exercice à l'autre, des moyens de fonctionnement (+ 11,6 %) ne peut compenser la diminution des crédits d'équipement.

Il convient de veiller avec une particulière attention au meilleur emploi de ces ressources.

Telle a d'ailleurs été l'attitude de votre rapporteur qui a manifesté le souci de contrôler l'exécution du budget pour 1977.

Votre rapporteur a en effet posé de nombreuses questions écrites pour obtenir des éléments d'information sur les conditions de réalisation des prévisions financières : le texte des réponses obtenues figure en annexe de ce rapport.

De plus, votre rapporteur a pu, par des visites dans les universités, apprécier la nature des difficultés financières de gestion (1).

Il tient ici à exprimer aux responsables des établissements ses plus vifs remerciements pour le précieux concours qu'ils lui ont apporté.

---

(1) Votre rapporteur a recueilli notamment des éléments d'information à Paris-X (le 10 juin 1977) et à Paris-I (le 15 juin 1977).

## INTRODUCTION

### PRESENTATION DES CREDITS DEMANDES POUR 1978

Le projet de budget du Secrétariat d'Etat aux Universités atteint en 1978, en crédits de paiement, le montant de 11,42 milliards de francs, ce qui représente une progression de 8,8 % par rapport à 1977.

Le budget de fonctionnement passe de 8,9 milliards de francs en 1977 à 9,9 milliards de francs en 1978 (+ 11,6 %) ; la majeure partie des dépenses (soit 67,6 %) est consacrée à la rémunération des personnels.

Le budget d'équipement est caractérisé par une diminution, d'un exercice à l'autre, des autorisations de programme (- 0,3 %) et des crédits de paiement (- 6,9 %).

#### I. — Les dépenses ordinaires.

	CREDITS VOTES en 1977.	CREDITS PREVUS pour 1978.	VARIATION
	(En milliers de francs.)		
Administration générale .....	2 874	2 784	- 3,2 %
Enseignements supérieurs et bibliothèques .....	7 027 984	7 800 621	+ 11 %
Recherche .....	1 889 262	2 150 068	+ 13,8 %
<b>Total .....</b>	<b>8 920 120</b>	<b>9 953 471</b>	<b>+ 11,6 %</b>

Les principales mesures nouvelles concernent :

a) *La création nette, avant transferts, de 2 267 emplois budgétaires*, afin de permettre la poursuite du programme de stabilisation des personnels « hors statut », de favoriser l'amélioration de l'encadrement des étudiants (91 emplois d'enseignants) et le développement des activités de recherche (334 emplois).

Votre rapporteur regrette à ce sujet que le « Tableau récapitulatif des créations et suppressions d'emplois prévues pour 1978 » (1) présente, par omission, une version erronée de la réalité.

En effet, ce tableau est établi à partir d'une définition beaucoup trop stricte des « emplois budgétaires » ; il récapitule seulement les emplois créés sur les chapitres 31-11 (Enseignements supérieurs) et 31-61 (Bibliothèques), à l'exception des emplois concernant les œuvres universitaires, le Centre national de la Recherche scientifique et des emplois financés sur les chapitres de subventions de fonctionnement. Le chiffre de 1 562 nouveaux emplois, figurant ainsi au « bleu » et dans la note de synthèse, est donc inexact, car il ne récapitule pas la totalité des emplois créés d'un exercice à l'autre.

Il est éminemment souhaitable que ce tableau soit désormais établi en tenant compte de l'effectif réel des créations d'emplois.

Le bilan global des créations, transformations et transferts d'emplois par « programme » (y compris la partie du chapitre 31-07 du budget de l'Education concernant les établissements d'enseignement supérieur) est le suivant :

---

(1) *Projet de loi de finances pour 1978, Universités (annexes services notés, mesures nouvelles)*, p. 137.

**Budget 1973.**

*Bilan des créations, transformations et transferts d'emplois par « programme » (y compris partie du chapitre 31-07 du budget Éducation concernant les établissements d'enseignement supérieur).*

CATEGORIES	CREATIONS (A)			TRANSFERTS (B)	TOTAL (A + B)	TRANSFOR- MATIONS
	Créations nettes (a).	Hors statut (b).	Total (a + b).			
<i>Enseignements supérieurs.</i>						
<i>Universités et enseignements technologiques supérieurs (non compris formation continue) :</i>						
Enseignants .....	(1) + 90	>	+ 90	- 15	+ 10	(3) 535
	- 65	>	- 65	>	>	>
A. T. O. S. ....	(2) + 51	+ 1 252	+ 1 303	- 1	+ 1 302	208
<b>Total .....</b>	<b>+ 76</b>	<b>+ 1 252</b>	<b>+ 1 328</b>	<b>- 16</b>	<b>+ 1 312</b>	<b>+ 743</b>
<i>Formation continue.</i>						
Enseignants .....	+ 1	>	+ 1	(4) - 11	- 10	>
A. T. O. S. ....	>	+ 30	+ 30	(4) - 216	- 186	>
<b>Total .....</b>	<b>+ 1</b>	<b>+ 30</b>	<b>+ 31</b>	<b>- 227</b>	<b>- 196</b>	<b>&gt;</b>
Bibliothèques .....	+ 12	+ 26	+ 38	- 3	+ 35	(5) 265

(1) Création de 90 emplois d'enseignants et suppression de 65 emplois d'élèves d'E. N. S.

(2) Dont 32 au budget Éducation (chapitre 31-07) et 3 au chapitre 36-11.

(3) La transformation de 450 assistants en maîtres assistants et celle de 250 maîtres assistants en maîtres de conférences se contractent budgétairement en une transformation de 450 emplois.

(4) Transfert du laboratoire national d'essai au Ministère de l'Industrie : dont 21 emplois du chapitre 31-07 (budget Éducation).

(5) Dont 202 transformations en mesures acquises.

CATEGORIES	CREATIONS (A)			TRANSFERTS (B)	TOTAL (A + B)	TRANSFOR- MATIONS
	Créations nettes (a).	Hors statut (b).	Total (a + b).			
<i>Action sociale.</i>						
Œuvres :						
A. T. O. S.....	(6) + 6	»	+ 6	»	+ 6	(6) 18
Médecine préventive :						
A. T. O. S.....	»	»	»	»	»	(7) 9
Total .....	+ 6	»	+ 6	»	+ 6	27
<i>Recherche.</i>						
Enseignements supérieurs :						
A. T. O. S.....	»	+ 299	+ 299	»	+ 299	1
C. N. R. S. :						
Chercheurs .....	+ 230	(8) + 71	+ 301	»	+ 301	»
I. T. A.....	+ 104	+ 160	+ 264	»	+ 264	»
Total C. N. R. S.....	+ 334	+ 231	+ 565	»	+ 565	»
Total recherche .....	+ 334	+ 530	+ 864	»	+ 864	1
Total général .....	(9) + 429	+ 1 838	+ 2 267	(10) — 246	+ 2 021	1 038

(6) Chapitre 36-14.

(7) Chapitre 31-07 (assistantes sociales, infirmières, A. T. O. S.).

(8) Dont 16 pour des chercheurs travaillant dans des laboratoires universitaires.

(9) Dont 32 au budget Education (chapitre 31-07).

(10) Dont 21 à partir du budget Education (chapitre 31-07).

Votre rapporteur remarque avec satisfaction que la politique de stabilisation des personnels « hors statut », commencée en 1977, continue en 1978. Ces mesures se trouvent compensées par un prélèvement équivalent sur les crédits de fonctionnement affectés à la rémunération de ces personnels ; elles ont pour effet de réduire les charges des établissements et elles traduisent un louable souci de régularisation des imputations budgétaires ; il était en effet paradoxal d'assurer le financement des emplois par des dotations de matériel, dont la progression, d'une année à l'autre, était toujours inférieure à celle des crédits de personnel.

L'évolution en 1978 par rapport à 1977 de la structure des contingents d'emplois ainsi régularisés traduit une orientation favorable aux enseignements supérieurs (hors recherche).

La situation des personnels des A. T. O. S. dans l'enseignement supérieur et du C. N. R. S. doit donc être rapidement décrite.

Pour les enseignements supérieurs, l'enquête entreprise en février 1976 sur les personnels hors statut dans les établissements d'enseignement supérieur a été mise à jour en 1977. Elle a en même temps été complétée par l'introduction de précisions qui ne figuraient pas dans la première enquête, notamment quant à l'origine du financement des rémunérations et aux fonctions des intéressés.

D'après les résultats connus à ce jour, les personnels A. T. O. S. susceptibles de bénéficier de mesures de « stabilisation » dans les conditions actuellement retenues, c'est-à-dire ayant moins de soixante ans, de nationalité française, employés à temps complet, et rémunérés sur le budget général ou sur contrats de recherche financés à partir de l'enveloppe Recherche depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> avril 1976 (1), sont de l'ordre de 3 000, dont 450 rémunérés sur l'enveloppe Recherche.

Des vérifications ont encore lieu, portant sur un nombre limité de cas, mais elles ne changeront pas l'ordre de grandeur des données.

A ces personnels s'ajoutent une soixantaine de vacataires à temps complet de l'Ecole des hautes études en sciences sociales non inclus dans l'enquête générale en raison de la particularité de leur financement assuré par des vacances sur le budget de l'Etat et non pas sur le budget de l'établissement.

---

(1) Au 31 janvier 1976 en ce qui concerne l'enveloppe Recherche.

Les personnels A. T. O. S. ne relevant pas de l'enveloppe Recherche sont en quasi-totalité dans les universités et instituts nationaux polytechniques (y compris bibliothèques et médecine préventive universitaire) ; seulement 86 d'entre eux sont en fonctions dans les établissements non soumis à la loi d'orientation.

Ils se répartissent entre administratifs, techniciens et personnels ouvrier et de service, à raison respectivement de 53 %, 23 % et 24 %.

Les personnels A. T. O. S. relevant de l'enveloppe Recherche sont des administratifs pour 40,5 %, des techniciens pour 55 % et des personnels ouvriers pour 4,5 % ; 90 % d'entre eux sont dans les établissements soumis à la loi d'orientation.

La prise en charge des personnels A. T. O. S. sur le budget de l'Etat représente, en coût budgétaire 1977, une somme de l'ordre de 110 millions de francs.

Un nombre important de créations d'emplois est inscrit au projet de budget pour 1978 en vue de cette prise en charge : 1 607 hors C. N. R. S., mais dont 299 au titre de l'enveloppe recherche. Parmi les 1 308 emplois hors enveloppe recherche, 1 229 sont destinés aux universités et instituts nationaux polytechniques, 26 aux bibliothèques universitaires, 23 à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et 30 au C. N. A. M.

En outre, au titre de la recherche, un certain nombre d'intégrations d'A. T. O. S. rémunérés par des universités mais travaillant dans des laboratoires du C. N. R. S. ou de l'I. N. S. E. R. M. sont prévues sur des emplois créés dans ces organismes.

En application des dispositions de la loi du 4 juillet 1975 qui ont modifié l'article 29 de la loi d'orientation pour conférer un caractère « exceptionnel » au recrutement de personnels rémunérés sur les crédits de fonctionnement accordés aux établissements, le décret n° 77-369 du 28 mars 1977 a précisé les conditions de ce recrutement pour les A. T. O. S.

Celui-ci ne pourra se faire que dans la limite des crédits annuels qui seront alloués à cet effet aux établissements et d'un nombre maximum d'agents. Par ailleurs, les personnels à temps complet ne pourront être employés que pour une durée limitée (trois mois avec un renouvellement de six mois maximum sur autorisation du recteur chancelier) et en vue de participer à des travaux déterminés.

Ne pourront être recrutés pour une durée indéterminée que les personnels à temps partiel et cela dans un plafond horaire annuel maximum de 600 heures.

Les établissements rendront compte annuellement des effectifs d'agents en fonctions dans le cadre de ces dispositions.

Par ailleurs, le décret du 28 mars 1977 tend également à harmoniser les conditions de rémunération des agents ainsi recrutés par référence à celles en vigueur pour les I. T. A. du C. N. R. S.

Pour le C. N. R. S., un recensement a permis de dénombrier 1 600 à 1 700 personnes hors statut rémunérées sur les crédits de l'enveloppe recherche.

Au cours des années 1969 à 1976, le C. N. R. S. a déjà procédé à environ 1 200 intégrations.

Compte tenu des propositions du budget pour 1978, la régularisation des emplois devrait donc rapidement être terminée.

En outre, il est satisfaisant de remarquer que 227 emplois ont été transférés du laboratoire national d'essais du Conservatoire national des Arts et Métiers au Ministère de l'Industrie.

b) *Les transformations d'emplois des personnels enseignants :* 250 transformations d'emplois de maître-assistant en emplois de maître de conférences et 450 transformations d'emplois d'assistant en emplois de maître-assistant.

c) *La revalorisation de 20 % du taux de rémunération des enseignements complémentaires.*

Au total, le montant des crédits destinés à la rémunération des personnels du Secrétariat d'Etat aux Universités (frais de déplacement exclus) représentera en 1978, 5,12 milliards de francs ; il convient d'ajouter à ce chiffre les crédits de personnel imputés sur les chapitres de subventions (soit 2,58 milliards de francs) et les dotations demeurées au budget du Ministère de l'Education (soit environ 600 millions de francs).

Le coût total des dépenses de personnel atteint ainsi environ 8,30 milliards de francs.

Le montant des mesures acquises inscrites au projet de budget pour 1977 ressort à près de 463 millions de francs ; le total des mesures nouvelles est, approximativement, de 479 millions de francs.

D'autres mesures nouvelles ont été prévues :

*L'augmentation des crédits de bourses* (+ 21,4 millions de francs en mesures acquises et + 11,51 millions de francs en mesures nouvelles) ; le taux moyen budgétaire des bourses sera augmenté de 315 F dès la rentrée de 1977 et de 334 F au 1<sup>er</sup> octobre 1978.

L'ajustement aux besoins des dotations concernant les œuvres sociales en faveur des étudiants (+ 46 004 793 F).

L'ouverture d'un crédit de 2 000 000 F pour le financement des frais de transport des étudiants handicapés.

La progression du montant de la subvention de fonctionnement allouée au C. N. R. S. (2,1 milliards de francs en 1978 contre 1,8 milliard de francs en 1977, soit + 16,6 %).

## II. — Les dépenses en capital.

L'évolution du montant des autorisations de programme est la suivante :

	1977	1978	Variation.
	(En milliers de francs.)		
Enseignements supérieurs et bibliothèques .....	350 734	299 680	- 15 %
Recherche .....	1 068 674	1 114 636	+ 4,3 %
Total .....	1 419 408	1 414 316	- 0,3 %

A. — Les investissements financés au titre de la *recherche* bénéficient d'une légère augmentation des autorisations de programme (+ 4,3 %) :

— les subventions d'équipement au Centre national de la Recherche scientifique et aux établissements de recherche *passent de 714,6 millions de francs en 1977 à 734,6 millions de francs en 1978* ;

— les crédits d'investissement des enseignements supérieurs alloués pour la recherche représentent 380 millions de francs en 1978, contre 355 millions de francs en 1977 ; une dotation est prévue pour le financement de travaux au Muséum national d'Histoire naturelle.

B. — Hors recherche, malgré la diminution globale d'un exercice à l'autre des autorisations de programme, les crédits affectés à l'entretien du patrimoine immobilier et à la sécurité excèdent les dotations ouvertes à ce titre en 1977.

\*  
\* \*

Il convient également d'établir un bilan financier de l'exécution du VII<sup>e</sup> Plan.

Le tableau ci-après fournit les résultats obtenus :

Tableau récapitulatif des crédits ouverts au titre des programmes d'actions prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan (titres III et VI).

(En francs.)

NUMERO et intitulé du P. A. P.	ACTIONS concernant le S. E. U.	CHA- PITRES concer- nés.	ENVELOPPE VIP Plan.	CREDITS accordés dès 1976. 1	CREDITS accordés dès 1977. 2	BUDGET 1978		TOTAL (1 + 2 + 3)
						Mesures nouvelles 1978.	Budget 1978. 3	
N° 10. — Ren- forcer l'action publique pour l'emploi.	Constitution du répertoire fran- çais des em- plois.	37-93 66-71	2 700 000	+ 350 000	+ 350 000	+ 50 000	+ 400 000	+ 1 100 000
				+ 300 000	+ 350 000			+ 850 000
N° 11. — Amé- liorer la forma- tion profession- nelle des jeu- nes.	Action n° 4 : for- mations finali- sées du 2 <sup>e</sup> cycle universitaire.	36-11 66-70	246 000 000	+ 24 000 000	+ 33 600 000	+ 11 000 000 (a)	+ 44 600 000	+ 102 200 000
					+ 8 000 000			+ 8 000 000
N° 12. — Trans- former les con- ditions de tra- vail et revalo- riser le travail manuel.	Action n° 4 : cré- ation de postes de médecine du travail.	31-11 et annexes	11 400 000	+ 1 574 496	+ 2 082 000	+ 312 000 (b)	+ 2 509 600	+ 6 166 096
					+ 115 600			+ 115 600
N° 25. — Ren- forcer le poten- tiel scientifique du pays.	Subventions aux établissements de recherche scientifique.	36-21 66-21 66-71		+ 223 000 000	+ 424 490 000	+ 69 324 000	+ 493 814 000	+ 1 141 304 000
				170 820 000	+ 220 800 000	+ 222 480 000	+ 222 480 000	+ 716 620 000
					+ 54 100 000	+ 48 420 000	+ 48 420 000	
Total général :								
Titre III ...				+ 248 924 496	+ 460 522 000	+ 80 801 600	+ 541 323 600	+ 1 250 770 096
Titre IV ...				+ 171 120 000	+ 283 250 000	+ 278 900 000	+ 278 900 000	+ 733 270 000

(a) Dont 6 000 000 F par redéploiement.

(b) Mesures acquises.

Les opérations de collecte d'information sur la structure et les mouvements d'emploi prévues au P. A. P. n° 10 doivent permettre de mettre en place un système permanent d'observation des emplois. Le Secrétariat d'Etat aux Universités participe pour 2,7 millions de francs, conjointement avec les Ministères du Travail et de l'Education, au financement du répertoire français des emplois dont l'achèvement est prévu pour 1978.

En ce qui concerne le P. A. P. n° 11, l'enveloppe prévue est passée de 24 millions de francs en 1976 à 52,6 millions de francs pour 1978. La réalisation du Plan fait ainsi apparaître :

— la création de 14 nouvelles maîtrises de sciences et techniques en 1977 et 8 en 1978, ce qui portera leur nombre à 94, chiffre proche de l'objectif d'une centaine fixé par le VII<sup>e</sup> Plan pour 1980 ;

— la mise en place des formations nouvelles prévues par l'arrêté du 16 janvier 1976 : 106 formations sont ainsi mises en place à la rentrée de 1977.

Le P. A. P. n° 12 prévoyait, dans le cadre des actions de transformation des conditions de travail, un effort spécifique en faveur de la médecine du travail.

Un poste de médecine du travail a été attribué en 1977 à l'université de Nantes par transformation d'un poste de pharmacologie et deux postes supplémentaires ont été inscrits au projet de loi de Finances pour 1978.

Par ailleurs, le certificat d'études spéciales de médecine du travail a été réorganisé et sa durée portée à deux ans à partir de la rentrée de 1977.

Le P. A. P. n° 25 prévoit la participation accrue des universités aux activités de recherche.

Un crédit de 48 420 000 F a été inscrit au chapitre 66-71 au titre de ce programme.

En ce qui concerne le C. N. R. S., sont créés 204 emplois, dont 100 chercheurs et 104 ingénieurs techniciens et administratifs. Coût de la mesure : 20 194 000 F.

En outre, une provision de 32 819 000 F destinée au financement de la revalorisation des rémunérations des personnels est prévue au chapitre 36-21 et une subvention d'équipement de 222 480 000 F est inscrite au chapitre 66-21.

Le montant des crédits de recherche attribués annuellement au Secrétariat d'Etat aux Universités est fixé par la D. G. R. S. T. dans le cadre d'une enveloppe globale négociée avec le Ministère des Finances. Il n'est donc pas possible d'individualiser au niveau du Secrétariat d'Etat aux Universités une enveloppe de référence pour la durée du VII<sup>e</sup> Plan.

Au total, toutes sources de financement confondues, la réalisation des P. A. P. devrait être la suivante au 31 décembre 1978 :

— 51,7 % pour le P. A. P. n° 25 (Renforcer le potentiel scientifique du pays) ;

— 42,4 % pour les dépenses du budget général finançant le P. A. P. n° 12 (Transformer les conditions de travail et revaloriser le travail manuel) ;

— 49,1 % pour le P. A. P. n° 10 (Renforcer l'action publique pour l'emploi) ;

— 84,3 % pour le P. A. P. n° 11 (Améliorer la formation professionnelle des jeunes).

\*  
\*\*

#### PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

1. Une très modeste progression, d'un exercice à l'autre, des crédits...
  2. ... qui ne permet pas à l'augmentation des moyens de fonctionnement de compenser la diminution des crédits d'équipement...
  3. ... et qui souligne la nécessité de remédier à certaines situations préoccupantes (bibliothèques, sécurité des universités, etc.).
-

## CHAPITRE PREMIER

### LES ENSEIGNEMENTS

Une étude des moyens de financement des enseignements supérieurs conduit à aborder successivement la situation respective des personnels employés et des étudiants.

Il est également indispensable d'examiner ensuite la gestion des établissements.

#### I. — Les personnels employés.

Le montant des dépenses de personnel, à l'exception de l'action sociale, des crédits de l'enveloppe recherche et des bibliothèques, prévu au titre des enseignements supérieurs, atteint 5,83 milliards de francs en 1978 ; plus de 585 millions de francs doivent être ajoutés à cette somme au titre du Ministère de l'Education.

Le tableau ci-après fournit l'évolution de 1977 à 1978 des dépenses de personnel des enseignements supérieurs.

**Dépenses de personnel. — Enseignements supérieurs.**

(Tous programmes, à l'exception de l'action sociale, des crédits de l'enveloppe recherche et des bibliothèques).

	1977			1978		
	Chapitres de personnel.	Chapitres de subventions.	Total.	Chapitres de personnel.	Chapitres de subventions.	Total.
Universités et autres établissements d'enseignement supérieurs (y compris recherche hors enveloppe).....	4 647 820 181	361 300 249	5 009 120 430	5 333 483 632	368 153 814	5 701 637 446
Dont Ministère Education.....	503 841 316	»	509 841 316	572 669 551	»	572 669 551
Formation continue.....	83 515 482	1 704 000	85 219 482	(3) 78 589 096	1 914 000	80 503 096
Dont Ministère Education.....	8 290 600	»	8 290 600	8 384 485	»	8 384 485
Relations internationales.....	59 197 471	»	59 197 471	(2) 48 321 508	»	48 321 508
Dont Ministère Education.....	2 414 367	»	2 414 367	2 595 014	»	2 595 014
Administration .....	902 484	(1) 893 200	1 795 684	2 616 774	(1) 696 142	3 312 916
Dont Ministère Education.....	»	»	»	1 573 178	»	1 573 178
<b>Total .....</b>	<b>4 791 435 618</b>	<b>363 897 449</b>	<b>5 155 333 067</b>	<b>5 463 011 010</b>	<b>370 763 956</b>	<b>5 833 774 966</b>
Dont Ministère Education.....	520 546 283	»	520 546 283	585 222 228	»	585 222 228

(1) Crédits pour mesures catégorielles concernant l'ensemble des personnels relevant du Secrétariat d'Etat aux Universités y compris ceux dont les crédits ne figurent pas dans le présent tableau.

(2) La diminution du crédit résulte d'un ajustement interne d'imputation budgétaire entre le programme « Relations internationales » et le programme « Universités ».

(3) La diminution du crédit s'explique par le transfert des emplois du Laboratoire national d'essais au Ministère de l'Industrie (17 265 426 F dont 738 762 F à partir du budget Education).

Deux questions méritent un examen particulier : la gestion des effectifs et la condition des enseignants.

a) LA GESTION DES EFFECTIFS

*La gestion des effectifs concerne les créations et les transformations d'emplois.*

L'effectif des créations d'emplois atteint 1 424 en 1978 : 1 282 emplois sont destinés à la stabilisation de personnels hors statut, dont 30 pour la formation continue (C. N. A. M.).

Les autres créations sont au nombre de 142.

Sur ces 142 emplois, il y a 91 emplois d'enseignants :

- 6 professeurs (dont un pour la formation continue : C. N. A. M.) ;
- 48 maîtres de conférences (dont 29 pour la médecine) ;
- 15 maîtres assistants ;
- 4 chefs de travaux (médecine) ;
- 5 certifiés ;
- 13 chefs de clinique assistants (médecine).

Le financement de ces emplois est en partie gagé par la suppression de 65 emplois d'élèves d'E. N. S.

D'autres transformations d'emplois d'enseignants ont également été prévues :

- 9 emplois de professeurs relevant du corps particulier à l'Ecole des Chartes sont transformés en 9 emplois de maîtres de conférences ;
- 35 emplois de lecteurs en assistants associés, afin notamment de favoriser les échanges avec les pays de l'Est ;
- 27 emplois de professeurs certifiés en agrégés.

Pour les non-enseignants, tous les emplois de contractuels type C. N. R. S. 9 B (soit 74) sont supprimés et transformés en emplois 8 B (une mesure semblable est prise pour les 25 emplois de cette catégorie affectés dans les bibliothèques).

Sont, en outre, transformés 98 emplois de personnels techniques titulaires, 19 emplois type C. N. R. S. sur le chapitre 36-11 (I. N. S. A. et Palais de la Découverte). Il y a enfin 31 transformations diverses.

Au total sont donc prévues 993 transformations d'emplois, qui apparaissent toutefois budgétairement comme étant au nombre de 743.

Par ailleurs, 51 emplois de non enseignants doivent être créés :

— 32 au budget de l'Education (chapitre 31-07) : 17 A. T. O. S., d'une part, et, d'autre part, 15 chargés de mission auprès des recteurs chanceliers afin de les assister dans leur mission auprès des universités ;

— 16 A. T. O. S. au chapitre 31-11, dont 12 ingénieurs de haut niveau pour la maintenance des installations techniques des ensembles universitaires ;

— 3 A. T. O. S. au chapitre 36-11.

Parmi les transformations, il convient de souligner, en premier lieu, la transformation de 250 emplois de maîtres assistants en maîtres de conférences et la transformation de 450 emplois d'assistants en emplois de maîtres assistants.

Ces mesures ont essentiellement pour objet d'harmoniser les encadrements entre disciplines et de promouvoir de façon restrictive à la tête d'équipes de recherche de jeunes enseignants chercheurs.

Votre rapporteur signale cependant que les 250 transformations d'emplois de maîtres assistants en maîtres de conférences demeurent insuffisantes pour favoriser le déroulement des carrières. En effet, si l'enseignant promu quitte son université, l'établissement ne récupère souvent qu'un emploi de maître assistant.

\*  
\* \*

L'effectif total des enseignants était, en 1977, de 41 124 personnes.

## b) LA CONDITION DES ENSEIGNANTS

*Les crédits ouverts pour 1978* ne devraient pas permettre de rééquilibrer complètement la pyramide des carrières d'enseignants. Ainsi, le nombre des départs à la retraite est tombé à moins de 150 par an ; il ne devrait pas dépasser la centaine en 1982. Cette diminution entraîne des difficultés pour la promotion des maîtres assistants et, dans une moindre mesure, des maîtres de conférences.

Cette structure des emplois a déjà provoqué des anomalies : l'âge moyen des maîtres-assistants tend à être plus élevé que celui des maîtres de conférences. Aucune augmentation de nombre des départs en retraite de maîtres de conférences et de professeurs ne devrait intervenir avant 1985. Or, six cent maîtres assistants ont actuellement les diplômes et les titres requis pour changer de catégorie.

De plus, la question du statut des assistants n'a pas encore été réglée.

Hormis le cas particulier des assistants des disciplines scientifiques et pharmaceutiques qui sont des personnels titulaires, les assistants sont essentiellement des personnels contractuels temporaires.

Les problèmes que posent les carrières de ces personnels sont donc liés étroitement aux possibilités soit d'accès à des emplois d'enseignant titulaire, soit de reconversion dans le secteur public ou privé, offertes aux intéressés.

En effet, les assistants participent à l'enseignement en assurant des travaux dirigés dans le même temps qu'ils poursuivent normalement des études de troisième cycle, et s'initient à la recherche en élaborant une thèse de doctorat. A la fin de leur temps de fonctions, certains d'entre eux seulement pourront accéder aux fonctions de maître assistant ou de maître de conférences après inscription sur la liste d'aptitude correspondante ou après le concours d'agrégation.

Bon nombre d'assistants des disciplines littéraires et de sciences humaines sont des enseignants agrégés ou certifiés du second degré, mis sur leur demande à la disposition de l'enseignement supérieur.

A l'expiration de leur temps de fonctions, soit, en règle générale, six ans au maximum en application des dispositions du décret n° 1 410 du 13 mai 1943 relatif aux assistants des facultés de lettres, ils peuvent alors, le cas échéant, être replacés dans leur corps d'origine dans lequel ils ont continué d'avancer pendant la période de leur assistantat.

En ce qui concerne les assistants des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, l'organisation de leurs relations avec les universités et de leurs fonctions fait l'objet d'études à l'échelon interministériel.

Votre rapporteur souhaite que ces études aboutissent rapidement.

Le tableau ci-dessous fournit l'évolution récente du nombre d'assistants inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant.

ANNEE	ASSISTANTS inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant.	ACCROISSEMENT par rapport à l'année précédente.	CREATIONS d'emplois de maître assistant.	TRANSFORMATIONS d'emplois d'assistant en maître assistant.
1973 .....	2 707	+ 622	401	450
1974 .....	3 367	+ 660	325	400
1975 .....	3 592	+ 225	48	600
1976 .....	4 898	+ 1 306	119	1 000
1977 .....	(1)	(1)	10	950
1978 .....			5	450

(1) Le chiffre global ne sera connu qu'après la session de décembre 1977 du comité consultatif des Universités.

D'une façon générale, les propositions de réforme relatives au statut des personnels enseignants de l'enseignement supérieur, élaborées au cours des derniers mois, ont été examinées par le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 3 juin 1977 et par le Comité technique paritaire central des Personnels enseignants de Statut universitaire le 21 juillet 1977.

Une mesure d'augmentation de 20 % du taux des heures complémentaires a été inscrite au projet de budget pour 1978 à titre de revalorisation. Cette réévaluation prend effet dès la rentrée universitaire de 1977.

Cette mesure est financée par redéploiement, grâce à un réaménagement des dotations à partir des intérêts quantitatifs et qualitatifs qui prennent mieux en compte la réalité pédagogique des universités.

Cette augmentation intervient cependant tardivement ; elle ne peut que prétendre réparer une injustice, car le taux moyen de l'heure complémentaire dans les universités était inférieur à celui de l'heure supplémentaire de l'agrégé du plus bas échelon de l'enseignement secondaire.

Le crédit d'heures complémentaires attribué pour 1976-1977 était de 160 500 000 F pour les établissements (chapitre 36-11), non compris la formation continue, et de 6 300 000 F sur le chapitre 31-12 (non compris le C. N. A. M. ni les enseignements dispensés dans les Etats africains et malgache).

A cette dotation devait être ajouté le crédit d'heures supplémentaires pour les écoles d'ingénieurs (13,3 millions de francs).

Pour 1978, à taux constant, le crédit pouvant être attribué sur le chapitre 36-11 est de 172 500 000 F. Sur le chapitre 31-12, il demeure identique.

Le taux moyen était demeuré stable pendant très longtemps, comme le révèle le tableau ci-dessous, relatif à l'évolution comparée du taux des cours complémentaires et des traitements de la fonction publique.

	1973	1974	1975	1976
Traitements fonction publique (1) .....	+ 10,50	+ 17,10	+ 10,65	+ 11,17
Taux cours complémentaires..	+ 5	+ 4	>	>

(1) Ces chiffres sont obtenus en totalisant le taux de sortie du traitement de base, l'effet moyen de l'attribution de points de grille ou d'indemnités uniformes et le rattrapage imputé à l'année à laquelle il s'applique (par exemple, le rattrapage de 1,85 % réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 1977 est imputé à l'année 1976).

## II. — Les étudiants.

Votre rapporteur entend examiner deux questions : l'évolution des effectifs d'étudiants et les crédits alloués au financement de l'action sociale.

### a) L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS

Du 31 décembre 1975 au 31 décembre 1976, les effectifs d'étudiants recensés ont augmenté de 1,3 %, passant de 811 258 à 821 591.

Ce résultat traduit un certain ralentissement des taux de progression constatés au cours des années précédentes.

Le tableau ci-dessous révèle que cet accroissement a surtout concerné les « filières nouvelles » et les disciplines médicales.

Evolution, de 1975-1976 à 1976-1977, des effectifs d'étudiants en France.

DISCIPLINE	1976-1977 Situation au 13 décembre 1976.	1975-1976 Situation au 13 décembre 1975.	VARIATION en pourcentage.
Droit (avec I. E. P. de Paris)...	130 373	129 485	+ 0,7
Sciences économiques .....	55 607	57 353	— 3
Filières nouvelles (M. A. S. S. et A. E. S.) (1).....	9 422	7 525	+ 25,2
Sciences (avec I. N. P. et E. N. S. I.) .....	128 856	127 406	+ 1,1
Lettres (avec Institut des lan- gues orientales) .....	253 447	252 636	+ 0,3
Médecine (avec U. E. R. d'E. P. S.).....	153 963	148 559	+ 3,6
Chirurgie dentaire .....	12 206	11 258	+ 8,4
Pharmacie .....	33 474	33 510	— 0,1
I. U. T.....	44 243	43 526	+ 1,6
Totaux .....	821 591	811 258	+ 1,3

(1) Mathématiques appliquées aux sciences sociales (M. A. S. S.), Administration économique et sociale (A. E. S.).

**Les projections effectuées pour 1977-1978 et 1978-1979 confirment cette réduction du rythme de croissance des effectifs.**

	EFFECTIFS		PROJECTION	
	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Lettres .....	446 999	448 849	450 776	454 440
Sciences (E. N. - S. E. P. S. compris) pour 1975-1976.....	321 300	328 499	339 317	349 969
I. U. T.....	43 528	44 243	47 402	48 947
<b>Total .....</b>	<b>811 825</b>	<b>821 591</b>	<b>837 495</b>	<b>853 356</b>
Croissance prévue en 1977-1978 et 1978-1979 .....		100	102	104

La méthode utilisée pour ces projections consiste à établir des taux apparents d'entrée des bacheliers dans l'enseignement supérieur et des taux apparents de poursuite des études.

Les effectifs de « lettres » et de « sciences » ont été calculés d'après la croissance prévue pour l'ensemble des effectifs universitaires et d'après l'évolution de chacun de ces agrégats.

Les « lettres » regroupent les disciplines de droit, sciences économiques, mathématiques appliquées aux sciences sociales, administration économique et sociale, lettres et sciences humaines. Les « sciences » regroupent les sciences, les écoles d'ingénieurs relevant du Ministère de l'Education, la médecine, l'odontologie, la pharmacie, l'éducation physique et sportive.

En complément, les indications suivantes, établies à partir des informations publiées par l'U.N. E. S. C. O. (en ce qui concerne la population universitaire) et par l'I. N. S. E. E. (pour la population totale), fournissent une comparaison de l'importance du nombre des étudiants, par rapport à la population globale, dans quatre pays industrialisés, dont la France.

	PROPORTION DE LA POPULATION UNIVERSITAIRE dans la population totale (en pourcentage).			
	En République fédérale d'Allemagne.	Aux Etats-Unis.	Au Royaume-Uni.	En France.
En 1970-1971.....	0,6	3,1	1,1	1,3
En 1974-1975.....	»	3,3	1,2	1,5
En 1975-1976.....	1,1	»	»	1,5
En 1976-1977.....	»	»	»	1,6

En conclusion, votre rapporteur souhaite évoquer une question liée à celle des effectifs étudiants : il s'agit de la nature des difficultés rencontrées en juillet 1977 après les mesures de « déséctorisation », au moment des inscriptions dans le premier cycle des établissements universitaires.

Sans doute est-il souhaitable de ne pas imposer aux étudiants de fréquenter une université proche de leur domicile.

Mais cette « déséctorisation » a été entreprise avec le souci de limiter l'accroissement du nombre des étudiants : une mesure complémentaire a ainsi permis aux autorités de clore les inscriptions dès que les effectifs de l'année scolaire 1976-1977 avaient été atteints. Cette décision, d'inspiration malthusienne, a provoqué un sérieux malaise : la presse a pu, alors, à juste titre, évoquer « la sélection par le sprint ».

En effet, dès le 7 juillet 1977 à Paris-Dauphine et avant le 1<sup>er</sup> août 1977 dans d'autres universités, la clôture des inscriptions a été prononcée. Dans certaines disciplines, pendant quelques jours, les candidats retardés soit par l'oral du baccalauréat, soit pour des raisons médicales, ou encore ce qui est plus grave, pour des motifs d'indisponibilité matérielle dus à l'exercice d'une activité professionnelle, ont pu seulement trouver une place dans une université de la périphérie. Pour la préparation du D. E. U. G. « Sciences de la nature et de la vie », le rectorat de Paris a même invité les candidats refoulés à tenter des démarches auprès des universités dites de la « grande couronne » (Amiens, Orléans, Tours, Reims, Rouen, voire Lille).

Il convient donc de supprimer à bref délai un tel quota pour l'admission dans les établissements universitaires.

#### **b) L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS**

L'action sociale en faveur des étudiants regroupe les activités suivantes :

— la médecine préventive universitaire et les subventions aux établissements de cure ;

— les bourses ;

- le financement du transport des étudiants handicapés ;
- les œuvres universitaires, y compris la Cité universitaire internationale de Paris ;
- la sécurité sociale des étudiants.

L'évolution globale des crédits accordés en 1978 par rapport à 1977 peut être ainsi récapitulée :

**Evolution de 1977 à 1978 (prévisions) des crédits d'action sociale.**

	1977	1978 (prévisions).	VARIATION en pourcentage
	(En millions de francs.)		
Personnel .....	142,3	155,9	+ 9,55
S. E. U. (médecine préventive universitaire et œuvres universitaires) .....	128,9	141,6	+ 9,85
Ministère de l'Education (médecine préventive universitaire).....	13,4	14,3	+ 6,71
Matériel (médecine préventive universitaire et œuvres universitaires).....	18,3	19,2	+ 4,91
Subventions .....	1 004,3	1 100,7	+ 9,95
Etablissements de cure.....	0,1	0,1	0
Bourses et étudiants handicapés...	553,3	588,3	+ 6,32
Œuvres universitaires.....	331,1	377,2	+ 13,92
Contribution de l'Etat au régime de sécurité sociale des étudiants.	119,8	135,1	+ 12,77
Total .....	1 164,9	1 275,8	+ 9,52

Sans tenir compte des crédits inscrits au budget du Ministère de l'Education, la progression ressort, d'un exercice à l'autre, à 9,54 % ; la dotation atteint 1 261,4 millions de francs en 1978.

Ce pourcentage est inférieur à l'augmentation moyenne du budget de fonctionnement du Secrétariat d'Etat aux Universités (+ 11,6 %).

Parmi les mesures d'action sociale, une priorité est accordée aux œuvres universitaires ; en revanche, les crédits de bourses et de secours universitaires enregistrent un accroissement très modeste.

Le montant de la contribution de l'Etat au régime de Sécurité sociale des étudiants augmente de 12,77 %.

En ce qui concerne les emplois, il est prévu 6 créations et 18 transformations d'emplois pour les œuvres universitaires (chapitre 36-14).

Par ailleurs, 9 emplois sont transformés dans les centres de médecine préventive universitaire afin de mieux adapter les emplois aux besoins actuels des centres.

Enfin un certain nombre des emplois créés pour la stabilisation des personnels hors statut des universités seront attribués, comme en 1977, aux agents des centres de médecine préventive.

Votre rapporteur entend examiner successivement la dotation allouée aux bourses et secours universitaires et les crédits accordés aux œuvres sociales, qui représentent respectivement en 1978 46 % et 30 % des moyens affectés à l'action sociale.

1. — Le montant total de la dotation inscrite au titre *des bourses et secours d'études* augmente, d'un exercice à l'autre, de 21 457 800 F en mesures acquises et de 13 513 439 F en mesures nouvelles ; la dotation atteint ainsi 589,18 millions de francs en 1978, ce qui ne représente qu'une modique progression de 6,3 % d'un exercice à l'autre.

Pour les bourses d'études, les crédits passent de 553,36 millions de francs en 1977 à 586,34 millions de francs en 1978 (+ 5,9 %).

Les mesures les plus importantes prises pour l'année universitaire 1977-1978 concernent :

1° L'augmentation du taux des bourses : le budget de 1977 permettrait une augmentation uniforme de 315 F au 1<sup>er</sup> octobre. Mais cette mesure aurait, en pourcentage, avantagé plus les bénéficiaires des bourses les plus faibles, et donc les familles relativement les plus aisées. L'augmentation qui interviendra au 1<sup>er</sup> octobre sera donc progressive selon l'échelon de bourses : elle ira de 270 F pour le plus faible à 378 F pour le plus élevé ;

2° Le relèvement des plafonds de ressources : les plafonds ont été relevés d'environ 12 %. De plus, une mesure particulière a été prise par le Secrétariat d'Etat aux Universités : les étudiants dont les ressources familiales dépassent ces plafonds de moins de 1 800 F pourront toucher une bourse, réduite du montant du dépassement. Par conséquent, le relèvement réel des plafonds au-dessous desquels on peut être boursier est supérieur à 20 % ;

3° Le droit à bourse est étendu aux étudiants réfugiés et enfants de réfugiés ;

4° Pour la détermination du droit à bourse, un point de charge supplémentaire est accordé aux étudiants dont les deux parents sont salariés.

Le nombre de bourses d'allocations d'études et d'allocations de recherche servies par le Secrétariat d'Etat aux Universités au cours de l'année universitaire 1976-1977 s'élève à 94 120, ce qui représente un pourcentage d'étudiants boursiers égal à 11,4 %.

Mais ce chiffre de 94 120 doit être comparé au nombre d'étudiants qui peuvent réellement prétendre à une bourse. Il faut donc déduire du nombre total d'étudiants recensés en 1976-1977, soit 821 591 :

— les étudiants étrangers dont le nombre a progressé entre l'année universitaire 1975-1976 et 1976-1977 de 12,7 % en passant de 85 600 à 96 400 ;

— les étudiants qui se préparent à l'enseignement et sont rémunérés à ce titre dans les I. P. E. S., les écoles normales supérieures, les centres de formation de conseillers d'orientation et des professeurs d'enseignement général des collèges ;

— les étudiants qui assurent des tâches d'enseignement ou de surveillance à plein temps et qui, de ce fait, ne peuvent percevoir de bourse.

En outre, au niveau du premier et du deuxième cycle, il ne peut être attribué de bourses d'enseignement supérieur au-delà de vingt-six ans. Or, le nombre des étudiants français dépassant cet âge et faisant des études de ce niveau est passé de 67 158 à 71 529 entre 1975-1976 et 1976-1977, soit une majoration de 6,51 %.

Ainsi le nombre d'étudiants français de moins de vingt-sept ans en premier et deuxième cycle susceptibles de bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur est de 481 000.

L'effectif des boursiers de premier et deuxième cycle recensés s'élève à 83 742 et représente :

83 742

————— = 17,40 % de la population étudiante précédemment  
481 000 définie.

En ce qui concerne le troisième cycle, la D. G. R. S. T. a attribué, pour la première fois cette année, des allocations de recherche d'un montant beaucoup plus élevé que les allocations d'études précédem-

ment attribuées au même niveau, mais en nombre limité. Les étudiants qui n'ont pas pu obtenir d'allocations de recherche ou d'études ont pu bénéficier de prêts d'honneur.

Les mesures prises pour l'année universitaire 1977-1978 devraient permettre d'augmenter le nombre de boursiers.

Votre rapporteur constate cependant que la revalorisation des taux demeurera cependant insuffisante pour compenser les effets de l'érosion monétaire ; la diminution, en francs constants, du taux budgétaire et du taux réel moyen des bourses, constatée en 1976-1977 par rapport à 1975-1976, traduisait déjà une perte de pouvoir d'achat, comme le révèle le tableau ci-dessous :

Taux budgétaire et taux réel moyen des bourses attribuées au cours des dix dernières années universitaires en francs courants et en francs constants (valeur 1968).

ANNEES universitaires.	TAUX BUDGETAIRE		TAUX REEL.	
	Francs courants.	Francs constants.	Francs courants.	Francs constants.
1968 - 1969 .....	3 072	3 072	2 825	2 825
1969 - 1970 .....	3 100	2 911	2 994	2 811
1970 - 1971 .....	3 100	2 768	3 118	2 783
1971 - 1972 .....	3 222	2 726	3 222	2 725
1972 - 1973 .....	3 372	2 687	3 484	2 776
1973 - 1974 .....	3 780	2 806	3 839	2 850
1974 - 1975 .....	4 284	2 798	4 381	2 861
1975 - 1976 .....	4 887	2 855	5 119	2 990
1976 - 1977 .....	5 256	2 802	5 521	2 942
1977 - 1978 .....	5 571	»	»	»

Des mesures plus audacieuses devraient donc être prises pour favoriser la mobilité sociale. L'existence des « boursiers », que Thibaudet opposait à juste titre aux « héritiers », constitue traditionnellement dans notre pays une garantie de promotion individuelle.

Or, les mesures complémentaires envisagées pour améliorer l'efficacité du système des bourses demeurent insuffisantes.

Ainsi, à l'occasion de la préparation du budget de 1978, l'idée avait été à nouveau évoquée de l'organisation d'un système de prêts bancaires aux étudiants ; elle n'a cependant pas été retenue.

De même, le Secrétariat d'Etat aux Universités cherche à développer le système des prêts d'honneur. Ceux-ci, qui ne portent pas intérêts, sont remboursables dix ans après la fin des études. Or, si les crédits qui y sont consacrés ont doublé en 1977

par rapport à 1976, passant de 500 000 F à 1 million de francs, ils restent, dans le projet de budget pour 1978 au même niveau qu'en 1977. Le fait que les sommes remboursées par les anciens bénéficiaires qui sont automatiquement réutilisées sous forme de prêts doivent être ajoutées à ce crédit de 1 million de francs ne permet pas d'espérer à bref délai une amélioration de la situation actuelle.

*Au titre du financement des frais de transport* des étudiants handicapés vers les établissements universitaires, un crédit de 2 millions de francs a été inscrit au projet de budget.

2. — La dotation des *œuvres sociales* progresse, d'un exercice à l'autre, de 13,8 % ; elle atteint 377,16 millions de francs en 1978.

Les ajustements aux besoins concernent :

- les activités médico-sociales : + 273 256 F ;
- le fonctionnement des restaurants universitaires : + 30 871 440 F ;
- le fonctionnement des cités universitaires : + 14 660 097 F ;
- le fonds de solidarité universitaire : + 200 000 F.

Les crédits affectés aux restaurants universitaires augmentent de 17,8 % en 1978 par rapport à 1977 ; leur montant atteint près de 271 millions de francs en 1978.

Le nombre de repas subventionnés servis dans les restaurants universitaires doit cependant, selon les prévisions, progresser de 2,40 % en 1977 et de 2,08 % en 1978 ; une telle évolution contraste avec la diminution constante, de 1973 à 1976, de ces repas.

En francs constants (valeur 1970) le montant des crédits accordés devrait cependant progresser en 1978, sans pour autant atteindre le niveau des années 1972 et 1973.

Enfin la programmation pour 1977 des œuvres universitaires prévoit deux opérations de constructions de restaurants :

Restaurant de la Réunion .....	350 places.
Restaurant de la Martinique .....	200 places.

Les crédits correspondants, soit 4 600 200 F pour la Réunion et 3 030 000 F pour la Martinique, seront délégués aux préfets de région au cours du second semestre 1977.

Par ailleurs, le restaurant intégré à l'U. E. R. de médecine de Bichat (350 places), financé sur les exercices 1975 et 1976, devrait ouvrir à la rentrée 1977.

En 1978 les crédits inscrits au projet de budget permettront la réalisation du restaurant de 150 places prévu en accompagnement des travaux de construction de l'université de la Corse. Cette opération est estimée à 2,3 millions de francs.

**Evolution, de 1970 à 1978, du montant des crédits affectés aux restaurants universitaires.**

ANNEES	MONTANTS des crédits consacrés aux restaurants universitaires (chapitre 46-11).		MONTANT DE LA SUBVENTION-REPAS accordée par l'Etat.			
	Francs courants.	Francs constants 1970 (1).	Au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année.		A la rentrée universitaire de cette même année.	
			Francs courants.	Francs constants 1970 (1).	Francs courants.	Francs constants 1970 (1).
1970 .....	122 601 000	122 601 000	1,65	1,65	1,75	1,75
1971 .....	135 385 000	128 327 014	1,75	1,65	1,83	1,75
1972 .....	148 015 000	132 156 250	1,85	1,65	1,95	1,74
1973 .....	160 481 000	133 511 647	1,95	1,62	2,15	1,78
1974 .....	162 500 000	118 873 445	2,15	1,57	2,45	1,79
1975 .....	188 214 000	123 176 701	2,45	1,60	3 »	1,96
1976 .....	209 032 400	124 795 432	3 »	1,79	3,30	1,97
1977 .....	240 029 760		3,30		3,50	
1978 (prévisions) .....	270 901 200		3,50			

(1) Déflateur utilisé : prix à la consommation 296 articles, base 100 : 1970.

Les crédits alloués aux cités universitaires augmentent de 20,8 % en 1978 par rapport à 1977 ; la dotation représente 84,99 millions de francs en 1978 (non compris la subvention versée à la Cité universitaire internationale de Paris) soit + 8,1 % par rapport à 1977.

La participation de l'Etat au fonctionnement des cités devrait passer de 76 F par mois et par chambre au 1<sup>er</sup> octobre 1977 à 90 F au 1<sup>er</sup> octobre 1978.

Le pourcentage de l'effectif des étudiants bénéficiaires des œuvres universitaires pouvant être logés dans les cités demeure cependant stable, depuis 1974, aux environs de 17 à 17,5 % (le résultat de l'année 1968 était de 10,2 %).

En outre, le taux moyen des redevances mensuelles demandées aux étudiants devrait passer de 180 F au 1<sup>er</sup> janvier 1976 à 213 F au 1<sup>er</sup> janvier 1978 (+ 18,3 %).

**Evolution, de 1968 à 1978 (prévisions), des principaux indicateurs de gestion des cités universitaires.**

ANNEES	CAPACITES D'ACCUEIL nombre de places au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année.			NOMBRE D'ETUDIANTS bénéficiaires des œuvres universitaires.		CREDITS de subventions accordées.	SUBVENTION-ETAT par lit et par mois.		MONTANT moyen des redevances mensuelles demandées aux étudiants (taux moyen au 1 <sup>er</sup> janvier).
	Cités univer- sitaires.	Réservation H. L. M.	Total.	Nombre	Pourcentage pouvant être logés.	Chapitre 46-11.	Montant forfaitaire budget-Etat.	Part annuités H. L. M. prélevée sur ce forfait.	
	(En francs.)								
1968 .....	70 429	2 180	72 609	400 000	18,2	12 295 620	18	5,62	80
1969 .....	79 052	3 094	82 446	470 000	17,5	14 585 620	18	7,28	86
1970 .....	85 219	3 456	88 675	521 500	17	16 165 620	18	8,74	91
1971 .....	91 615	4 014	95 629	553 600	17,3	19 917 620	21	10,45	95
1972 .....	93 966	4 985	98 951	583 000	17	22 111 620	22	11,07	102
1973 .....	95 686	6 066	101 752	609 000	16,7	24 441 620	24	12,36	110
1974 .....	97 465	6 949	104 414	612 000	17,1	27 841 620	27	13,31	131
1975 .....	98 485	7 437	105 922	613 800	17,25	+ 4 283 000 37 756 705	27 + 23 au 1 <sup>er</sup> juillet 1975.	12,85	145
1976 .....	99 737	9 126	108 863	624 000	17,4	51 922 838	50 + 13 au 1 <sup>er</sup> oct. 1976.	13,44	180
1977 .....	100 677	9 186	109 863	644 000	17	70 335 838	63 + 13 au 1 <sup>er</sup> oct. 1977.	14,23	200
1978 prévi- sions .....	100 700	9 200	(2) 109 900	640 000	17,2	(2) 84 995 935	76 + 14 au 1 <sup>er</sup> oct. 1978.	15,23	(1) 213

(1) Dans l'état actuel des redevances votées par les conseils d'administration des C. R. O. U. S.

(2) A ces chiffres s'ajoutent ceux de la Cité internationale universitaire de Paris où il y a (sans compter les maisons étrangères) 5 500 lits dans les maisons françaises et les maisons associées.

Subvention. — 1977: 8 316 000 F; 1978: 8 993 875 F.

Les problèmes financiers de fonctionnement des résidences universitaires résultent de la difficulté de dégager les ressources supplémentaires nécessaires pour faire face à la hausse des charges. En effet, les dépenses de personnel, dont les salaires suivent ceux de la fonction publique, représentent 63,5 % de ces dernières, et les frais de chauffage 23,6 %. Il ne reste plus que 12,9 % de crédits affectés à l'entretien courant.

Il conviendrait de développer la capacité d'accueil des résidences universitaires, car les difficultés rencontrées par les étudiants soucieux de trouver un domicile proche de l'implantation géographique des établissements d'enseignement deviennent de plus en plus aiguës. Le prix de la location d'une simple chambre, à Paris, avoisine souvent 500 F à 800 F par mois, malgré les exonérations fiscales, ce qui contribue à ralentir la démocratisation des études.

\* \*

En concluant cette étude sur l'aide sociale aux étudiants, votre rapporteur voudrait évoquer le cas des étudiants salariés et la mise en place des actions d'information et d'orientation des étudiants.

*La généralisation du contrôle* continu des connaissances a, sans aucun doute, contribué à inciter les étudiants astreints à une activité professionnelle à ne pas poursuivre leurs études.

Sans doute les estimations du Secrétariat d'Etat aux Universités indiquent-elles que dans la région parisienne, la proportion des étudiants qui reçoivent un salaire, à des titres divers, pouvait atteindre 40 %. Dans les universités de province, cette proportion ne dépasserait guère 30 %.

Mais, selon l'administration elle-même, il est extrêmement difficile de préciser la notion de travail salarié, en dehors de cas bien définis comme ceux de membres du personnel enseignant, de fonctionnaires ou de personnes actives du secteur privé, poursuivant des études en vue de leur promotion.

Il est cependant indéniable que le travail des étudiants salariés constitue une gêne pour la poursuite de leurs études. Telle est d'ailleurs l'une des conclusions d'une très remarquable enquête sur

les étudiants salariés, menée en 1976-1977 à l'Institut d'Etudes politiques de Paris : 57,2 % des étudiants salariés estiment que la fatigue physique, le sentiment de ne pouvoir se consacrer à fond ni aux études ni à l'activité professionnelle, les pertes de temps en trajet, la perception d'un sentiment d'isolement par rapport aux autres étudiants constituent autant d'obstacles à leur formation universitaire. Le pourcentage ainsi obtenu d'étudiants professant cette opinion doit être interprété, au surplus, compte tenu de la nature des enseignements dispensés à l'Institut d'Etudes politiques de Paris, qui établit traditionnellement un lien très étroit entre la rigueur d'une formation universitaire et les exigences plus pragmatiques de la vie active.

Dans ces conditions, il est nécessaire de favoriser davantage l'accès des étudiants salariés aux établissements d'enseignement supérieur.

*L'obligation impartie aux universités par la loi n° 68-278 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur aménagée en certaines de ses dispositions par la loi n° 71-557 du 12 juillet 1971 et notamment ses articles 21 et 33, de pourvoir à l'orientation des étudiants qu'elles accueillent, a conduit depuis 1973 à mettre en place au sein de ces établissements des cellules d'information et d'orientation des étudiants.*

Les cellules sont issues de conventions conclues entre les universités et l'Etat, en application de l'article 28 de la loi d'orientation assortie d'un soutien financier affecté à l'information et l'orientation.

Les crédits affectés à cette action sur le chapitre 36-11 au moyen de ces conventions sont les suivants, au fur et à mesure de la création des cellules :

ANNEES	SUBVENTIONS	NOMBRE DE CELLULES
	(En francs.)	
1973 - 1974 .....	4 100 000	25
1974 - 1975 .....	6 595 000	53
1975 - 1976 .....	9 640 000	67
1977 .....	9 800 000	67

Par ailleurs le Secrétariat d'Etat aux Universités contribue à la formation des conseillers d'orientation affectés dans les centres de formation des conseillers d'orientation. En 1977 les sept centres de formation ont reçu un crédit de 400 000 F.

### III. — La gestion des établissements.

Deux questions essentielles méritent d'être examinées.

La première concerne le présent : il convient de résoudre les difficultés financières très préoccupantes de certaines universités.

La seconde est relative à l'avenir : elle a trait tout à la fois à la gestion des équipements et à la réalisation de travaux de construction.

#### A. — LE PRÉSENT : LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES TRÈS PRÉOCCUPANTES DES ÉTABLISSEMENTS

L'année 1977 a été caractérisée par l'existence de difficultés financières très préoccupantes qui ont influé sur la gestion de certaines universités.

Les problèmes financiers des établissements tiennent à des facteurs structurels ou à des causes plus passagères.

Parmi les premiers, on peut citer :

— l'étanchéité des gestions entre U. E. R. qui, trop souvent, ne permet pas l'utilisation de disponibilités dans les domaines où apparaissent des difficultés ;

— une insuffisante centralisation de la gestion, gênant la conduite d'une politique globale pour l'utilisation des moyens mis à la disposition de l'université ;

— les difficultés que présente l'application du principe de remboursement aux universités d'accueil de dépenses de certains laboratoires de recherche non universitaires ;

— la mauvaise adaptation de certaines installations techniques (chaufferies, installations électriques...) entraînant des coûts de fonctionnement importants ;

— la charge des personnels payés sur le budget de fonctionnement.

Les causes plus conjoncturelles concernent :

— le transfert de la gestion des crédits de cours complémentaires du budget de l'Etat aux budgets des universités, qui a retardé les délégations de crédits ;

— la prise en charge de personnels des universités sur le budget de l'Etat, qui a nécessité des délais d'instruction de dossier et d'évaluation à ventiler selon l'affectation de ces personnels ;

— le changement de titre budgétaire des crédits de recherche passant du titre III au titre VI, qui a modifié la procédure de mise en place.

Votre rapporteur insiste cependant sur la modicité, en francs constants, du montant des crédits accordés aux universités.

Pour prendre des exemples précis, il rappelle que, selon le président de l'Université Aix-Marseille II, les crédits alloués en 1976-1977 à son établissement ont diminué, en francs constants, de 5,70 % par rapport à l'année 1975-1976, alors que l'effectif des étudiants avait progressé de 16 % au cours de la même période de référence.

De même, à l'Université Paris-X, le montant de la subvention est demeuré constant malgré la hausse des prix, ce qui a traduit une érosion progressive, mais irréversible, des moyens alloués ; dans ces conditions, l'université n'a pu équilibrer ses dépenses que par l'octroi successif de crédits supplémentaires. Votre rapporteur a d'ailleurs pu constater sur place, à l'occasion de sa visite du 10 juin 1977, la nature des efforts entrepris par les responsables pour procéder à des économies de gestion.

La note de synthèse de la mission d'enquête dans certains établissements universitaires, rédigée par M. Thourot, inspecteur des finances, a notamment tenté de préciser l'origine des difficultés financières.

M. Thourot estime notamment, dans son rapport, que du fait d'une centralisation insuffisante des pouvoirs, le président d'une université ne dispose souvent pas des moyens d'en maîtriser la gestion. Les difficultés de répartition des ressources entre les ser-

vices et U.E.R. entraînent les votes tardifs des budgets dont certains sont présentés en déficit. La multiplicité des gestionnaires s'oppose à une réelle politique des achats (prévisions, regroupements) et à un contrôle efficace de gestion (opportunité et cadence des engagements, utilisation des réserves). Il souhaite la mise en place d'instruments de gestion dans le domaine comptable ainsi que des conditions d'emploi de ces instruments : réduction du nombre des ordonnateurs de dépenses, analyse des coûts, politique d'achat, contrôle de gestion, supposant une plus forte centralisation des pouvoirs.

Votre rapporteur insiste pour que, d'ores et déjà, des mesures soient prises afin de raccourcir les délais de notification des crédits aux universités.

Il tient également à souligner l'existence d'une structure déficiente des dépenses : les grandes écoles bénéficient trop souvent d'une priorité au moment de l'allocation des ressources, alors que les universités doivent se contenter de la portion congrue ; une telle situation n'est ni équitable ni saine, car peu à peu les universités en viennent à assumer, dans notre société, le rôle qui était initialement imparti aux instituts universitaires de technologie.

L'insuffisance des crédits accordés aux universités est révélée par la progression de la proportion des ressources propres dans le montant total des budgets des universités.

**Evolution, de 1975 à 1976, de la proportion des ressources propres dans le montant total des budgets des universités.**

NATURE DES RESSOURCES PROPRES	BUDGET 1975	BUDGET 1976
	(En francs.)	
Collectivités publiques.....	(1) 15 052 000	21 721 000
Droits universitaires.....	67 976 000	73 886 000
<b>Autres ressources :</b>		
Produits accessoires, produits financiers, recettes exceptionnelles.....	244 672 000	(2) 377 720 000
<b>Total .....</b>	<b>327 700 000</b>	<b>473 327 000</b>
<b>Montant total des budgets.....</b>	<b>1 347 605 000</b>	<b>1 705 097 000</b>
<b>Pourcentage ressources propres/total budgets.</b>	<b>24,31</b>	<b>27,75</b>

(1) Au compte financier 1975 le montant reçu est de 19 196 000 F.

(2) Dont 44 500 000 F provenant de la gestion de services non inclus dans cette rubrique en 1975.

Face à cette dégradation de la situation, le Secrétariat d'Etat aux Universités a d'ailleurs pris des mesures encore trop peu efficaces : les résultats obtenus pour améliorer les méthodes de gestion interne des établissements doivent être confirmés par l'expérience.

Votre rapporteur indique que de nouveaux critères de répartition pour l'attribution des crédits de fonctionnement entre les universités seront soumis à la Conférence des présidents d'universités et au Conseil national des Enseignements supérieurs et de la Recherche.

#### B. — L'AVENIR : LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

*Une première question doit être évoquée : le coût de l'entretien de certains équipements lourds obère le budget de fonctionnement des universités.*

Au cours de sa visite à l'Université Paris - I, le 15 juin 1977, votre rapporteur a pu ainsi constater que le coût de l'entretien du centre Tolbiac constituait une contrainte de gestion difficilement tolérable. La progression très rapide des dépenses contraste ainsi avec une quasi-stagnation des ressources des établissements. Il souhaite donc vivement que, dès maintenant, à l'occasion de l'élaboration des projets d'équipement, une part forfaitaire actualisée correspondant à la charge prévisible du fonctionnement ultérieur soit intégrée aux calculs de rentabilité sociale de l'opération envisagée.

Votre rapporteur a demandé à l'Administration d'apprécier l'évolution du coût de fonctionnement des équipements des universités, en fournissant des exemples précis. Il a reçu la réponse suivante :

« L'étude des coûts de fonctionnement induits par l'utilisation des locaux et des équipements universitaires fait partie de l'étude d'ensemble qui est actuellement menée sur les aspects financiers du fonctionnement des universités.

« Dans l'état actuel d'avancement de ces travaux, aucune indication chiffrée suffisamment sûre n'a encore pu être dégagée ; seules, quelques remarques, dont la portée exacte reste à préciser, ont pu être faites à l'examen de situations particulières.

« Il ressort de ces études partielles que les différences de coûts de fonctionnement liés aux locaux constatées d'un établissement à un autre semblent pouvoir être expliquées pour leur majeure partie, par les modalités d'entretien et de chauffage de ces locaux.

« En outre, la dispersion des bâtiments, le fait que certains d'entre eux soient des immeubles de grande hauteur, l'ancienneté de certaines constructions semblent peser sur les coûts de fonctionnement. »

Selon l'Administration, les mesures permettant d'adapter les installations techniques en vue de diminuer leurs coûts de fonctionnement recevront une attention prioritaire ; il en sera de même pour les mesures améliorant l'isolement thermique. Par ailleurs, l'adaptation des centraux téléphoniques à une fonction de comptage des communications sera recherchée afin de faciliter la régulation de celles-ci.

*Pour les nouvelles constructions, la politique du Gouvernement tend seulement à transférer quelques grandes écoles de Paris en province dans un souci de rééquilibrage.*

En effet, à l'exception de la création d'une université en Corse, à Corte, il ne semble plus nécessaire de procéder à de nouvelles créations d'équipements.

De même que pour le budget 1976, les crédits de construction figurant au budget 1977 ont été en priorité consacrés aux trois types d'opérations suivantes :

1° *Formations de santé :*

— derniers travaux de l'U. E. R. de pharmacie de Strasbourg (19,13 millions de francs sur un coût total d'origine de 30,63 millions de francs) ;

— construction de l'U. E. R. de médecine du Kremlin-Bicêtre (21 millions de francs sur un coût total de 48 millions de francs pour 13 000 mètres carrés environ) et de l'U. E. R. de pharmacie de Toulouse (18 millions de francs sur un coût total de 38 millions de francs) ;

— études pour l'U. E. R. de médecine de Rouen, au Madrillet.

2° *Universités de création récente :*

— extension de l'Université de Paris-XII Créteil (7 millions de francs).

3° *Opérations réalisées en liaison avec la D. A. T. A. R.* (4,09 millions de francs) :

- Institut d'aménagement régional d'Aix-en-Provence ;
- Université de Corte (études) ;
- Ecole nationale supérieure de céramique industrielle de Sèvres (études du transfert à Limoges) ;

Le budget de 1978, compte tenu de l'enveloppe probable des crédits d'équipement, sera consacré essentiellement :

— à la poursuite des constructions pluriannuelles engagées (en millions de francs) :

U. E. R. de médecine du Kremlin-Bicêtre.....	15,70
Pharmacie de Toulouse.....	20
U. E. R. médecine de Rouen, au Madrillet.....	27

— au début des opérations pour lesquelles le Secrétariat d'Etat aux Universités a reçu l'appui de la D. A. T. A. R. :

- installation de l'Ecole de céramique industrielle à Limoges ;
- début des travaux de l'Université de Corte.

Les opérations nouvelles qui seront ultérieurement lancées en priorité concerneront :

- des formations de santé ;
- de petits centres universitaires de création récente, notamment Valenciennes ;
- des opérations de décentralisation de grands établissements ou de grandes écoles dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire du Gouvernement.

*L'importance de la charge de fonctionnement liée aux équipements lourds contraste avec la pénurie des moyens affectés à des locaux anciens.*

Chacun connaît le cas trop célèbre de l'Institut de géographie de Paris, où la vétusté des installations pose, dès maintenant, de très sérieux problèmes de sécurité.

Les dépenses en capital du Secrétariat d'Etat aux Universités devraient être consacrées, en grande partie, à l'entretien et à la sécurité des équipements existants.

L'évolution, de 1973 à 1978 (prévisions), des autorisations de programme consacrées aux travaux de sécurité et aux grosses réparations est la suivante :

**Travaux de sécurité et grosses réparations.**  
(Autorisations de programme en millions de francs.)

EXERCICE	CHAPITRES 56-10 ET 56-70			CHAPITRE 66-70 (1).
	Sécurité.	Grosses réparations.	Ensemble.	Sécurité et grosses réparations.
1973 .....	*	32,1	(2) 32,1	1,1
1974 .....	5,8	28,6	(2) 34,4	1,5
1975 .....	10,1	20,5	(2) 30,6	0,9
1976 .....	34,5	34,6	(3) 69,2	0,9
1977 (4).....	72,2	51,7	123,9	1,5
1978 (4).....	73,8	53,4	127,2	1,5

(1) Dotations consacrées à des subventions à la Fondation de la Cité universitaire internationale de Paris, seules concernées.

(2) Dépenses comptabilisées au titre du paragraphe 30.

(3) Chapitre 56-10 : dépenses comptabilisées au titre du paragraphe 30 (28,9 millions de francs) plus travaux de remise en état du C.H.U. Saint-Antoine après l'incendie du 27 mai 1975 (38,3 millions de francs).

Chapitre 56-70 : dépense prévue au budget au titre du paragraphe 30 (2 millions de francs), la déconcentration en catégorie II faisant disparaître la ventilation par paragraphe des dépenses comptabilisées.

(4) Prévisions.

## CHAPITRE II

### LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Le montant des crédits consentis au financement de la recherche universitaire progresse, d'un exercice à l'autre, de 13,8 % au titre du fonctionnement ; les autorisations de programme augmentent de 4,3 % de 1977 à 1978 ; les crédits de paiement affectés à l'effort d'équipement diminuent de 5,7 % au cours de la même période de référence.

Le tableau ci-dessous fournit l'évolution de la dotation en 1978 par rapport à 1977 :

Evolution, de 1977 à 1978, des crédits affectés à la recherche universitaire.

	1977	1978	VARIATIONS
	(En millions de francs.)	(prévisions). (En millions de francs.)	(En pourcentage.)
Dépenses de fonctionnement .....	1 889	2 150	+ 13,8
Dépenses d'équipement :			
Autorisations de programme.....	1 068	1 114	+ 4,3
Crédits de paiement.....	1 085	1 024	— 5,7

Deux questions doivent être abordées : la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur et au Centre national de la Recherche scientifique (C. N. R. S.).

Une étude plus approfondie des autorisations de programme accordées au titre de la recherche universitaire fournit la structure de financement suivante :

	1977	1978	VARIATIONS
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
Enseignement supérieur :			
Soutien des programmes.....	250	278	+ 11,2
Equipements traditionnels.....	105	102	— 2,8
Sous-total .....	355	380	+ 7
C. N. R. S. :			
Soutien des programmes.....	379,7	403	+ 6,1
Autres opérations en capital.....	333,9	331,6	— 0,7
Sous-total .....	713,6	734,6	+ 2,9
Total .....	1 068,6	1 114,6	+ 4,3

## I. — Les enseignements supérieurs.

*Les moyens de fonctionnement (49,6 millions de francs en 1978, contre 48,3 millions de francs en 1977, soit + 2,6 % d'un exercice à l'autre) :*

L'opération de stabilisation des personnels hors statut commencée en 1977 s'est poursuivie pour les personnels chercheurs ingénieurs, techniciens et administratifs rémunérés sur des crédits de l'enveloppe recherche.

Sont ainsi créés, dans le budget de 1978, 299 emplois budgétaires de personnels administratifs et techniques pour les établissements d'enseignement supérieur. En outre, sur les emplois de chercheurs ouverts au C.N.R.S. pour ce même objet, 16 sont réservés pour la stabilisation de personnels chercheurs travaillant dans les laboratoires universitaires.

L'effectif des emplois au seul titre de l'enseignement supérieur passe donc de 216 en 1977 à 515 en 1978.

*Les crédits d'équipement (380 millions de francs en autorisations de programme en 1978, contre 355 millions de francs en 1977, soit + 7 % d'un exercice à l'autre) :*

Les crédits de soutien des programmes passent de 250 millions de francs en 1977 à 278 millions de francs en 1978 (+ 11,2 %) : il s'agit surtout de poursuivre l'effort accompli en faveur du fonctionnement des laboratoires de recherche.

Les autorisations de programmes pour les équipements « traditionnels » (travaux, acquisition de matériel) diminuent d'un exercice à l'autre : 102 millions en 1978 au lieu de 105 millions de francs en 1977.

Sur la dotation globale prévue pour 1978, une somme de 48 420 000 F doit être consacrée au programme d'action prioritaire n° 25 du VII<sup>e</sup> Plan (renforcer le potentiel scientifique du pays).

Une autorisation de programme de 20 000 000 F est notamment demandée pour permettre le financement des travaux d'entretien et d'aménagement, notamment au Muséum national d'Histoire naturelle.

Votre rapporteur rappelle que les installations immobilières du Muséum demeurent dans une situation précaire, car elles ont été insuffisamment entretenues depuis plusieurs dizaines d'années.

Interrogée sur la nature des projets susceptibles de remédier à cet état de fait, l'administration a fourni les précisions suivantes :

« 1. -- RÉNOVATION DE LA GRANDE GALERIE DE ZOOLOGIE

« Cette opération comporte d'assez grandes difficultés techniques car elle nécessite, à la fois pour des raisons de travail scientifique et des impératifs de sécurité, la séparation complète des collections de référence ouvertes aux seuls chercheurs et des collections présentées au public. Les premières seront réunies dans une zoothèque partiellement enterrée ; elle devra assurer une sécurité totale à des collections de référence internationales souvent rares, fragiles voire uniques pour certaines espèces.

« La présentation des secondes pour répondre aux exigences de la muséographie moderne entraîne à la fois la restauration d'un bâtiment à charpente métallique de grande portée du XIX<sup>e</sup> siècle et un renouvellement complet des accès, circulations, vitrines, éclairages, etc.

« 2. — RESTAURATION D'AUTRES BATIMENTS ET INSTALLATIONS

« Elle doit porter en premier lieu sur :

« — l'ensemble du système d'égouts raccordé à l'ancienne Bièvre qui reflue dans les jardins et doit être modifié ;

« — l'alimentation électrique vétuste et dangereuse qui doit être remodelée dans son ensemble à partir d'une nouvelle ligne E. D. F. ;

« — les laboratoires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui doivent être rénovés et mis en conformité avec les règles de sécurité selon un plan tiroir permettant de les libérer successivement pour en permettre la rénovation ;

« — les grandes serres du XIX<sup>e</sup> siècle, classées monuments historiques, qui doivent être restaurées et leur chauffage remplacé ;

« — les petites serres, trop vétustes pour justifier des travaux, qui doivent être détruites et reconstruites à l'extérieur de Paris ;

« — les ménageries dont l'état de délabrement a récemment permis la propagation d'une épizootie et qui doivent être repensées

dans leur conception et remises en état par tranches successives (volières des rapaces en 1977-1978, bâtiment des anthropoïdes en 1978-1979, etc...). »

Le bref bilan des prévisions pour 1977, des réalisations entreprises pour cette même année et des prévisions pour 1978, établi par l'administration, mérite d'être reproduit :

*Prévisions 1977* telles qu'elles ont été établies dans le cadre de l'enveloppe recherche :

Un crédit de 14 millions de francs a été inscrit au budget d'investissement 1977, chapitre 56-10, article 50 « Travaux ».

Muséum national d'Histoire naturelle :	(En millions de francs.)
Rénovation de la grande galerie de zoologie (deuxième tranche) .....	5
Muséum national d'Histoire naturelle :	
Laboratoires d'océanographie physique de Toulon .....	1,25
Divers .....	0,70
Travaux divers d'aménagement de locaux .....	3,5
Actualisation des prix et études de faisabilité .....	3,55

*Bilan des réalisations :*

— Muséum national d'Histoire naturelle, rénovation de la grande galerie de zoologie : les études de faisabilité sont en cours. C'est après examen et approbation des études réalisées par les hommes de l'art que les travaux de rénovation pourraient commencer et se dérouler sur plusieurs exercices budgétaires.

— Muséum national d'Histoire naturelle, laboratoire d'océanographie à Toulon : les travaux sont en cours d'achèvement, avec mise en service partielle dès septembre 1977.

*Prévisions 1978* : un crédit de 20 millions de francs a été inscrit au budget d'investissement 1978, chapitre 56-10, article « Travaux », et se répartit de la façon suivante :

	(En millions de francs.)
1. <i>Muséum national d'Histoire naturelle</i> : rénovation de la grande galerie de zoologie (troisième tranche) .....	10
2. <i>Travaux divers, sécurité et aménagement de locaux</i> .....	10

*Observations* : cette répartition résulte des priorités accordées (en premier lieu) à la sauvegarde du patrimoine et aux problèmes de sécurité, puis à des aménagements locaux existants permettant des restructurations d'équipes, enfin à la poursuite d'opérations déjà engagées (rénovation du Musée m.

## II. — Le Centre national de la Recherche scientifique.

Votre rapporteur souhaite procéder à une analyse des crédits demandés pour 1978.

### LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Le montant de la subvention de fonctionnement allouée au C. N. R. S. passe de 1,84 milliard de francs en 1977 à 2,10 milliards de francs en 1978.

Les mesures nouvelles demandées pour 1978 comportent une provision destinée à couvrir l'augmentation prévisible des charges de personnel en 1978.

La répartition des 259,45 millions de francs supplémentaires accordés pour 1978 est la suivante :

	(En millions de francs.)
<i>Ajustements</i> (évalués à 11,6 % des crédits de personnels antérieurement soumis à « mesures acquises ») .....	203,655
<i>Régularisation</i> du financement de 25 postes de chercheurs créés en 1976 .....	2,523
<i>Créations d'emplois</i> .....	34,841
<i>Intégrations sur postes budgétaires</i> .....	18,437

Les créations d'emplois prévues pour 1978 concernent :

a) 230 emplois de chercheurs, tous prévus à un niveau élevé, ce qui représente un taux d'accroissement de 3,02 %. Parmi ces emplois, 35 sont destinés à être des postes d'accueil pour des enseignants des universités ou des grandes écoles ;

b) 104 emplois d'I. T. A. (1) destinés essentiellement à assurer la réalisation des actions prioritaires ;

---

(1) I. T. A. : ingénieurs, techniciens et administratifs.

c) 231 emplois destinés à l'intégration de 71 chercheurs dont 16 travaillant dans des laboratoires universitaires et 160 I. T. A., ces postes permettant de poursuivre l'application des mesures d'intégration dans les cadres normaux des personnels hors statut de la recherche, décidées par le conseil restreint du 3 novembre 1975.

### LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT

Le C. N. R. S. et ses instituts nationaux doivent recevoir en 1978 734 636 000 F en autorisations de programmes, contre 713 674 000 F en 1977.

Sur ce montant, 222 480 000 F sont destinés au programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan pour le renforcement du potentiel scientifique du pays.

Une dotation de 403 036 000 F est prévue pour le soutien des programmes.

Les autorisations de programmes pour les autres opérations en capital sont de 331 600 000 F ; elles diminuent sensiblement par rapport à 1977.

Plusieurs opérations ont été programmées pour 1978 :

— le développement du gros équipement pour le programme P. I. R. D. E. S. (P. A. P. 125) pour 5,3 millions de francs (1) ;

— la continuation du laboratoire d'analyse de Solaize en chimie (P. A. P. 231) pour 6 millions de francs en opérations immobilières et 2 millions de francs en gros équipement ;

— dans le domaine de la santé, l'accent est mis sur le regroupement des immunologistes à Marseille avec la construction du laboratoire de Luminy (P. A. P. 314 : 3 millions de francs en opérations immobilières et 2,5 millions de francs en gros équipement) ;

— en sciences physiques de base et en biologie, la poursuite du programme Lure (P. A. P. 316) ;

— en sciences physiques, pour l'ingénieur, la centrale des composants électroniques du L. A. A. S. a été retenue pour 0,7 million de francs (P. A. P. 233).

---

(1) P. I. R. D. E. S. : programme interdisciplinaire de recherche et de développement de l'énergie solaire.

Le coût de la réalisation de l'opération du grand accélérateur d'ions lourds (Ganil) est estimé en 1978 à 28 millions de francs au titre des grands équipements (contre 20 millions de francs en 1977 et 13 millions de francs supplémentaires au cours de la même année pour les opérations immobilières).

\*  
\*\*

La mission de concourir à la mise en valeur des résultats de la recherche française revient à l'Agence nationale de Valorisation de la Recherche (A. N. V. A. R.).

L'A. N. V. A. R. agit dans certains secteurs scientifiques et techniques en tenant compte des objectifs du VII<sup>e</sup> Plan. Les axes prioritaires retenus intéressent les formes nouvelles d'énergie, les aliments azotés, les transferts de technologie vers les pays du Tiers Monde. L'A. N. V. A. R. accentuera ses efforts dans trois autres domaines au cours du VII<sup>e</sup> Plan : informatique, processus de production industrielle, instrumentation scientifique.

Les moyens financiers de l'A. N. V. A. R. en 1978 proviendront de ses ressources propres (13,5 millions de francs) inscrites à son budget, de la subvention de fonctionnement allouée (12,6 millions de francs) et de sa dotation en capital (11 millions de francs).

## CHAPITRE III

### LES BIBLIOTHEQUES

L'organisation de la Direction des bibliothèques a été sérieusement modifiée en application des décisions du Conseil des Ministres du 2 juillet 1975.

La lecture publique est devenue un service particulier dépendant du Secrétariat d'Etat à la Culture, puis au Ministère de la Culture et de l'Environnement. Les bibliothèques universitaires sont cependant restées rattachées au Secrétariat d'Etat aux Universités.

#### I. — Les bibliothèques universitaires.

*Le coût de fonctionnement des bibliothèques universitaires a été estimé pour 1978 à environ 203,6 millions de francs, contre 182,8 millions de francs en 1977 (+ 11,3 %).*

L'évolution, d'une année à l'autre, des crédits de personnel (+ 15,8 %) est la suivante :

Evolution des crédits de personnel.

CHAPITRES CONCERNES	1977	1978 (prévisions).
	(En francs.)	
Chapitre 31-61.....	92 817 736	109 393 245
Chapitre 31-62.....	6 837 590	7 622 359
Chapitre 31-91.....	10 562 728	(1) 9 731 077
Chapitre 31-94.....	5 029 647	(2) 4 322 721
Chapitre 33-90.....	8 209 293	7 991 505
Chapitre 33-91.....	5 587 693	8 097 157
Total .....	127 044 687	147 158 064

(1) Diminution résultant de l'incorporation d'une partie de l'indemnité de résidence dans le traitement principal et du transfert des crédits correspondants au chapitre 31-61.

(2) Diminution résultant de la titularisation d'auxiliaires dans le cadre du plan de résorption de l'auxiliaariat et du transfert des crédits correspondants au chapitre 31-61.

Les modifications apportées à la structure des emplois peuvent être ainsi résumées :

1° *Création de 5 emplois :*

- 2 emplois de conservateur ;
- 1 emploi de sous-bibliothécaire principal ;
- 2 emplois de chef magasinier.

2° *Création de 23 emplois gagés sur les crédits de fonctionnement des bibliothèques universitaires et destinés à la résorption d'une partie des agents vacataires à temps complet :*

- 2 emplois d'agent contractuel technicien « 1 B » ;
- 1 emploi d'agent contractuel technicien « 5 B » ;
- 19 emplois d'agent contractuel technicien « 8 B » ;
- 1 emploi d'agent contractuel administratif « 4 D ».

3° *Transformation de 107 emplois :*

2 emplois de bibliothécaire contractuel en 2 emplois de conservateur ;

15 emplois de sous-bibliothécaire en 15 emplois de sous-bibliothécaire principal ;

65 emplois de sous-bibliothécaire en 65 emplois de chef de section ;

25 emplois d'agent contractuel technicien « 9 B » en 25 emplois d'agent contractuel technicien « 8 B ».

L'évolution, d'un exercice à l'autre, des dotations de matériel et de fonctionnement peut être ainsi récapitulée :

Evolution des crédits de matériel et de fonctionnement.

CHAPITRES CONCERNES	1977	1978 (prévisions).
Chapitre 34-61.....	306 425	387 818
Chapitre 36-61.....	55 496 971	(1) 58 103 663
Total .....	55 803 396	58 491 479

(1) Après prélèvement d'un crédit de 822 201 F inscrit aux chapitres de personnel pour gager le coût de la création d'emplois pour les personnels « hors statut ».

La mesure nouvelle de fonctionnement s'élève en fait à 1 429 593 F.

La progression réelle de ces crédits en 1978 par rapport à 1977 ressort donc à 2,7 %.

Notre rapporteur souligne la modicité de cet accroissement ; il rappelle que le montant des dotations affectées au fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt et des bibliothèques municipales,

inscrites au budget de la Culture, calculé également compte non tenu des dépenses de personnel, doit augmenter de 13,3 % en 1978 par rapport à 1977.

Un effort au moins identique aurait pu être accompli au profit des bibliothèques universitaires.

Votre rapporteur rappelle que les subventions de fonctionnement aux bibliothèques universitaires avaient été calculées, en 1976, par application des critères suivants :

- 1° Surface de planchers, à raison de 47 F par mètre carré ;
- 2° Effectif des étudiants, à raison de 20 F par étudiant ;
- 3° Nombre d'unités fonctionnelles, à raison de 10 000 F par unité en droit-lettres, 20 000 F en médecine-pharmacie et 30 000 F en sciences.

Ces critères avaient toutefois été assortis de certains correctifs afin d'assurer, dans tous les cas, une augmentation d'au moins 6 %.

En 1977 la reconduction des crédits de fonctionnement inscrits au budget au titre des bibliothèques universitaires a entraîné la reconduction dans les mêmes conditions de toutes les subventions.

L'évolution de 1968 à 1977 en francs courants et en francs constants, du montant des subventions de fonctionnement versées aux bibliothèques universitaires est la suivante :

Evolution, de 1968 à 1977, du montant des subventions de fonctionnement versées aux bibliothèques universitaires (chapitre 36-81).

ANNEE budgétaire.	ANNEE universitaire.	EFFECTIF d'étudiants.	DOTATION en francs courants.	COEFFI- CIENT de concordance.	DOTATION en francs constants.
1968 .....	1967-1968	509 898	23 434 240	(1)	
1969 .....	1968-1969	608 192	26 933 940	(1)	
1970 .....	1969-1970	628 593	28 633 940	100	28 633 940
1971 .....	1970-1971	672 854	29 864 645	105,9	28 200 797
1972 .....	1971-1972	707 058	32 260 639	112,6	28 650 656
1973 .....	1972-1973	738 053	35 013 141	121,3	28 864 914
1974 .....	1973-1974	750 963	44 677 366	135,2	33 045 389
1975 .....	1974-1975	773 092	51 387 766	152,6	33 674 813
1976 .....	1975-1976	811 258	55 425 846	167,2	33 149 429
1977 .....	1976-1977	821 591	(2) 55 496 971		

(1) Les coefficients de concordance entre francs courants et francs constants n'ont pas été publiés cette année par le service des statistiques pour les années antérieures à 1970.

(2) Si l'on tenait compte des crédits de fonctionnement servant à la rémunération d'agents vacataires, qui ont été transférés aux chapitres de personnel, la dotation globale serait de 56 867 172 F.

La dotation en autorisations de programme atteint, compte tenu des reports de crédits, 18,15 millions de francs en 1978, contre 14,90 millions de francs en 1977 (+ 21,8 %).

Ici encore, la progression demeure inférieure à celle des autorisations de programme allouées au profit des bibliothèques centrales de prêt et des bibliothèques municipales financées par le budget de la Culture (cette dernière dotation augmentant d'un exercice à l'autre, de 53,5 %).

Le bilan de l'effort de construction réalisé en 1977 et la nature des projets pour 1978 peuvent être ainsi décrits :

### I. — *Constructions livrées en 1977.*

Les principales constructions qui ont été, ou seront, livrées en 1977 sont les suivantes :

Compiègne-Royallieu .....	1 100 mètres carrés.
Fort-de-France - Schœlcher .....	1 050 mètres carrés.
Paris, U. E. R. de médecine Bichat-Beaujon..	2 625 mètres carrés.
Paris, U. E. R. de médecine Lariboisière - Saint-Louis, hôpital Villemin.....	1 792 mètres carrés.
L'Isle-d'Abeau, centre de traitement infor- matique des bibliothèques.....	3 375 mètres carrés.

### II. — *Constructions lancées en 1977.*

Est programmée en 1977 la construction de la bibliothèque universitaire de l'U. E. R. de médecine du Kremlin-Bicêtre, superficie : 1 987 mètres carrés, estimation prévisionnelle : 7 millions de francs.

### III. — *Prévisions pour 1978.*

Les projets dont la réalisation est prévue en 1978 sont les suivants :

— bibliothèque de l'Université de Rouen, section Médecine-Pharmacie. La bibliothèque sera implantée au Madrillet dans un bâtiment indépendant proche de l'unité d'enseignement et de recherche, superficie : 2 600 mètres carrés, estimation prévisionnelle : 6,1 millions de francs ;

— bibliothèque de l'Université de Corse sur le campus de Corte, superficie : 1 500 mètres carrés, estimation prévisionnelle : 4,1 millions de francs.

#### IV. — Besoins recensés.

Les besoins prioritaires en construction de bibliothèques universitaires intéressent :

- Angers, section Médecine ;
- Paris, Sorbonne, extension deuxième phase ;
- Reims, section Médecine.

Il importe, en effet, d'améliorer la sécurité des usagers et des collections de la bibliothèque de la Sorbonne.

#### II. — Les autres bibliothèques.

Le Secrétariat d'Etat aux Universités assure également le financement des établissements suivants: Réunion des bibliothèques nationales, bibliothèques du Muséum national d'Histoire naturelle, du Musée de l'Homme, de l'Académie de médecine, de l'Institut, et les bibliothèques Byzantine, Mazarine et Lovenjoul.

*Le montant des moyens de fonctionnement prévus pour 1978 atteint 92,6 millions de francs, contre 83,7 millions de francs en 1979 (+ 10,6 %).*

L'évolution, d'un exercice à l'autre, des crédits de personnel (+ 11,4 %) est la suivante :

Evolution des crédits de personnel.

CHAPITRES CONCERNES	1977	1978 (prévisions)
	(En francs.)	
Chapitre 31-61.....	43 290 355	50 645 532
Chapitre 31-62.....	3 573 119	3 884 255
Chapitre 31-91.....	6 507 568	(1) 5 316 754
Chapitre 31-94.....	2 212 577	(2) 1 920 001
Chapitre 33-90.....	3 829 279	4 316 480
Chapitre 33-91..	3 447 453	3 922 704
Total .....	62 860 351	70 005 727

(1) Diminution résultant de l'incorporation d'une partie de l'indemnité de résidence dans le traitement principal et du transfert des crédits correspondants au chapitre 31-61.

(2) Diminution résultant de la titularisation d'auxiliaires dans le cadre du plan de résorption de l'auxiliaariat et du transfert des crédits correspondants au chapitre 31-61.

La structure des emplois doit être ainsi modifiée en 1978 :

1° *Création nette de 3 emplois destinés à la Bibliothèque nationale :*

- 1 emploi de conservateur ;
- 1 emploi de chef de section ;
- 1 emploi de chef magasinier.

2° *Création de 3 emplois destinés à la Bibliothèque nationale pour la résorption de personnels hors statut : 3 emplois d'agent contractuel administratif « 6 D ».*

Ces emplois sont financés sur les crédits de fonctionnement de l'établissement.

3° *Transformation de 44 emplois :*

3 emplois de bibliothécaire contractuel en 3 emplois de conservateur ;

5 emplois de sous-bibliothécaire contractuel et 1 emploi d'assistant contractuel en 6 emplois de sous-bibliothécaire titulaire ;

12 emplois de sous-bibliothécaire en 12 emplois de sous-bibliothécaire principal ;

23 emplois de sous-bibliothécaire en 23 emplois de chef de section.

L'évolution en 1978 par rapport à 1977 des crédits de matériel et de fonctionnement est la suivante :

Evolution des crédits de matériel et de fonctionnement.

CHAPITRES CONCERNES	1977	1978 (prévisions).
Chapitre 34-61.....	200 371	247 405
Chapitre 34-62.....	768 116	768 116
Chapitre 36-61.....	19 965 311	(1) 21 622 823
Total .....	20 931 798	22 636 344

(1) Après prélèvement d'un crédit de 98 763 F inscrit aux chapitres de personnel pour financer la création d'emplois pour le personnel hors statut.

La mesure nouvelle s'élève en fait à 1 756 275 F. Sur cette somme, 1 672 000 F sont destinés au Centre d'études et de traitement informatique des bibliothèques (C. E. T. I. B.) de l'Isle-d'Abeau.

L'augmentation réelle de la dotation atteint donc seulement 8,6% d'un exercice à l'autre.

A titre de comparaison, votre rapporteur rappelle que le montant de la subvention de fonctionnement allouée à la Bibliothèque publique d'information du Centre national d'Art et de Culture Georges-Pompidou doit progresser de 22 % en 1978 par rapport à 1977, atteignant ainsi 8,3 millions de francs, ce qui représente plus de 36 % du total des crédits de fonctionnement accordés à toutes les bibliothèques non universitaires financées par le Secrétariat d'Etat aux Universités.

Il demeure notamment souhaitable que les crédits accordés à la Bibliothèque nationale au cours du prochain exercice permettent à cet établissement de retrouver ou de dépasser, en francs constants, le montant de sa dotation de 1975 (9 058 292 F en 1975 et 8 812 279 F en 1976).

Les autorisations de programme, compte tenu des reports, doivent passer de 4,8 millions de francs en 1977 à 13,07 millions de francs en 1978. Cet accroissement apparent est le résultat d'opérations qui ont dû être différées en 1977 et programmées pour 1978.

Les bilan des constructions en 1977 et la nature des projets pour les années suivantes peuvent être ainsi précisés :

#### 1. — BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

En ce qui concerne les bibliothèques de lecture publique : bibliothèques centrales de prêt et bibliothèques municipales, qui ont cessé de relever du Secrétariat d'Etat aux Universités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1976, celui-ci se borne à assurer l'achèvement et la liquidation des opérations en cours à cette date.

Cette liquidation devrait être effective dès l'exercice 1977 en ce qui concerne les affectations d'autorisations de programme et en 1978 pour ce qui est des crédits de paiement (18,1 millions de francs sont prévus à ce titre, en crédits de paiement, au chapitre 66-70, article 60).

#### 2. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

La Bibliothèque nationale constitue un grand établissement qui relève directement du Secrétaire d'Etat aux Universités.

Ses immeubles ressortissaient, jusqu'au 31 décembre 1976, au régime particulier des Bâtiments civils. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1977, ce régime particulier a cessé de s'appliquer.

En 1977, les investissements prévus dans les immeubles de la Bibliothèque nationale sont destinés aux opérations suivantes :

	(En millions de francs.)
Immeuble en exploitation rue de Richelieu, travaux de maintenance divers .....	1
Immeuble Vivienne - Petits-Champs, études .....	2
Annexe de Redon, études .....	0,6

Il y a lieu de rappeler que l'immeuble Vivienne - Petits-Champs a été acquis par l'Etat en vue d'une extension sur place de la Bibliothèque nationale.

Il s'agit d'un important ensemble immobilier (16 000 mètres carrés de planchers) assez ancien, dont l'utilisation suppose une rénovation totale et un réaménagement complet. Les études sont inscrites à la programmation 1977. Les travaux sont estimés à 37 millions de francs dont une première tranche est prévue pour 1978.

Enfin, il est prévu de doter la Bibliothèque nationale de trois annexes en province, projets de décentralisation pris en considération par la D. A. T. A. R.

Le plus avancé est celui du Centre des « medias » (c'est-à-dire des supports de la pensée autres que le livre) de Redon dont les études sont inscrites à la programmation 1977. Ce projet est estimé à 12 millions de francs, dont 5 millions de francs pris en charge par le F. I. A. T.

Votre rapporteur insiste à nouveau, au sujet de l'équipement des bibliothèques, sur l'impérieuse nécessité de rénover complètement la bibliothèque vétuste de la Sorbonne. Cet établissement fonctionne dans des conditions de précarité telles que la sécurité des usagers risque, dès à présent, de ne plus pouvoir être assurée.

## DEBATS EN COMMISSION

La commission a procédé, le 27 octobre 1977, à l'audition de Mme Saunier-Seïté, Secrétaire d'Etat aux Universités, sur le budget de son département ministériel.

Le Secrétaire d'Etat a notamment fourni les indications suivantes :

Le montant du budget doit atteindre environ 12 milliards de francs en 1978 ;

L'effort accompli par la mission de la recherche doit être poursuivi en 1978 ;

L'administration est confrontée à la nécessité de pourvoir à l'entretien de plus de 11 500 000 mètres carrés de locaux ;

La désectorisation a conduit à une diminution de plus de 10 % du flux d'entrée des étudiants dans la ville de Paris ;

Une meilleure distribution des étudiants entre les disciplines universitaires peut être constatée (diminution en lettres compensée par une augmentation en sciences) ;

D'une façon générale, l'effectif global des étudiants connaît une stabilisation autour du chiffre de 830 000 ;

La démocratisation de l'enseignement supérieur doit être le résultat de mesures culturelles globales, appliquées dès l'école maternelle, plus que celui de dispositions catégorielles prises en faveur des étudiants ; néanmoins, une réelle amélioration du système des bourses est prévue par le projet de budget ; de plus, un crédit de 2 millions de francs a été inscrit pour permettre le financement du transport des étudiants handicapés vers les établissements ;

La politique des personnels est notamment caractérisée en 1978 par des transformations d'emplois, généralement effectuées dans un même établissement ; de plus, la promotion de 250 emplois de maître assistant en 250 emplois de maître de conférences est prévue.

Un texte en préparation doit permettre le calcul du contingent des professeurs sans chaire sur l'effectif des maîtres de conférences.

Répondant à M. Sauvage, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires culturelles, le Secrétaire d'Etat a insisté sur l'importance de l'effort accompli au titre des mesures prises pour améliorer les conditions de déroulement des carrières.

Mme Saunier-Seïté a indiqué, en terminant, que les universités avaient conclu plus de 500 accords avec les établissements étrangers en 1976-1977 ; le Centre national de la Recherche scientifique a passé plus de cinquante conventions au cours de la même période de référence, tout en partageant la responsabilité de certaines opérations internationales telles que le grand télescope d'Hawaï. Aussi bien l'ouverture sur l'extérieur de l'enseignement supérieur est-elle une réalité.

En application de la réforme du second cycle, les universités ont transmis 253 demandes d'habilitation de licences et de maîtrises ; 130 ont été retenues ; 250 formations technologiques se trouvent enseignées.

Plusieurs questions ont alors été posées au Secrétaire d'Etat.

M. Hoeffel a demandé des précisions sur le rayonnement à l'étranger des universités.

M. Chazelle, rapporteur spécial, a évoqué successivement :

L'importance des déterminismes sociaux et culturels qui empêchent la majorité des parents d'apporter un « complément de civilisation » à leurs enfants ;

La nature des difficultés de trésorerie de certaines universités ;

L'insuffisance des crédits alloués au financement des bibliothèques, moins bien dotées que celles dont les dotations figurent au budget de la Culture.

Concluant son intervention, le Secrétaire d'Etat a fourni notamment les précisions suivantes :

Le coût de l'entretien des locaux des universités obère largement leur budget ;

Les missions de la Bibliothèque nationale évoluent : l'établissement doit avoir un rôle de coordination entre divers centres implantés en province.

Après le départ du Ministre, la Commission a procédé, sur le rapport de M. Chazelle, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1978 du Secrétariat d'Etat aux Universités.

Le rapporteur spécial a, tout d'abord, indiqué que la faible progression, d'un exercice à l'autre, des moyens de fonctionnement, ne pouvait compenser la diminution des crédits d'équipement constatée aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

M. Chazelle a, ensuite, abordé la question de la gestion des universités ; il a rappelé la nature des difficultés financières de ces établissements et il a insisté sur la nécessité d'accomplir un effort supplémentaire au titre des bibliothèques.

Concluant son exposé par une description des moyens accordés à la recherche universitaire, le rapporteur spécial a indiqué qu'une autorisation de programme d'un montant de 20 millions de francs était demandée en 1978 pour permettre le financement de travaux d'entretien et d'aménagement, notamment au Muséum national d'histoire naturelle ; la subvention de fonctionnement allouée au Centre national de la Recherche scientifique progresse d'un pourcentage supérieur à celui des dépenses de l'Etat ; elle atteint ainsi 2,10 milliards de francs en 1978.

La commission a alors approuvé le rapport de M. Chazelle, rapporteur spécial, sur le projet de budget pour 1978 du Secrétariat d'Etat aux Universités.

\*  
\*

Votre Commission des Finances, dans sa majorité, soumet le projet de budget à l'appréciation du Sénat.

# ANNEXES



## ANNEXE N° I

### REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES POSEES PAR VOTRE RAPPORTEUR SPECIAL AU COURS DE L'ANNEE 1977

#### 1° Financement des bibliothèques universitaires.

10 juin 1977. — *M. René Chazelle* demande à *Mme le Secrétaire d'Etat aux Universités* de lui exposer, en recourant à des exemples précis, la nature des causes des difficultés financières des bibliothèques universitaires; il lui demande également de vouloir bien lui fournir une statistique récapitulant le montant total des crédits affectés aux bibliothèques universitaires depuis 1970, en distinguant les dotations allouées au financement des dépenses de fonctionnement, d'équipement et d'achats de livres.

*Réponse.* — Les difficultés des bibliothèques universitaires résultent essentiellement, d'une part, de l'augmentation sans cesse croissante du coût des publications, qui a dépassé 60 % entre 1970 et 1975 et, d'autre part, de l'augmentation des dépenses relatives aux locaux, due en particulier à la hausse du coût des produits énergétiques. Dans la majorité des cas, les dépenses relatives aux locaux représentent jusqu'à la moitié du budget de fonctionnement des bibliothèques. Les crédits de fonctionnement affectés aux bibliothèques universitaires ont presque doublé entre 1970 et 1976, puisqu'ils sont passés de 28 633 940 F à 55 996 535 F. Au titre de l'exercice 1977, la reconduction en francs courants de la dotation globale de fonctionnement inscrite au budget pour les bibliothèques universitaires a imposé une reconduction analogue de toutes les subventions. Il convient cependant de noter que ces bibliothèques ont obtenu, pour la première fois en 1977, des crédits d'investissement, d'un montant total de 2 000 000 F, destinés au renouvellement du matériel. Les bibliothèques universitaires continueront également à bénéficier des crédits constitués par le produit de la taxe sur la reprographie instituée par la loi de finances pour 1976. Ces crédits leur sont accordés par le Centre national des lettres pour l'achat de livres et de périodiques français. La somme qui leur a été allouée à ce titre en 1976 s'élevait à 940 000 F. Pour 1977, elles ont reçu une première tranche de subventions égale à ce montant. En outre, dans la limite des crédits dont disposera le Centre national des lettres, une seconde tranche pourra leur être allouée d'ici à la fin de l'année.

#### 2° Accès aux grandes écoles.

10 juin 1977. — *M. René Chazelle* demande à *Mme le Secrétaire d'Etat aux Universités* de lui exposer les modalités de l'ouverture des grandes écoles aux élèves issus de l'enseignement technique, décidée par les conseils des ministres des 9 février et 9 avril 1977. (*Question transmise à M. le Ministre de l'Education.*)

*Réponse.* — Les mesures à prendre en vue de l'application des décisions gouvernementales auxquelles se réfère l'honorable parlementaire feront l'objet d'un décret actuellement en cours d'élaboration. La mise en œuvre de ces mesures devrait permettre l'accès des grandes écoles et des établissements d'enseignement supérieur dont la liste sera fixée par arrêté aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire attestant une qualification professionnelle, l'objectif étant de parvenir par étapes successives à ce que ces derniers représentent environ 20 % des admis. Il est prévu que les concours d'entrée dans les écoles et établissements précités, qui recrutent leurs élèves parmi les titulaires du baccalauréat ou d'un titre équivalent, seront

aménagés à partir de l'année 1978 pour les candidats ayant acquis une qualification professionnelle dans l'enseignement du second degré, selon des modalités prenant en compte la formation technologique qu'ils auront reçue. Afin que ces candidats puissent bénéficier d'enseignements complémentaires leur donnant la possibilité de concourir dans les meilleures conditions d'égalité, il a été décidé, par ailleurs, que des classes préparatoires seront ouvertes à leur intention. Le Ministère de l'Éducation a d'ores et déjà pris les mesures nécessaires pour que des classes de cette nature puissent fonctionner dès la rentrée de l'année scolaire 1977-1978. Les élèves qui auront tiré profit de la fréquentation de ces classes préparatoires sans pour autant avoir été reçus aux concours de leur choix, pourront être autorisés à suivre dans les instituts universitaires de technologie l'enseignement spécial qui y est dispensé en application de l'article 5 du décret n° 68-27 du 7 janvier 1966 modifié ou être admis en seconde année d'une section de techniciens supérieurs. Les textes réglementaires qui régissent le recrutement des écoles d'ingénieurs et de gestion, de même que ceux qui fixent les conditions d'accès aux écoles administratives, notamment à l'École nationale d'administration, devront bien entendu être adaptés en vue de faciliter l'admission des candidats dont il s'agit. Il est enfin prévu que chaque année, les écoles et établissements concernés adresseront un rapport aux Ministres chargés de leur tutelle et que la synthèse des observations faites sera transmise au Premier Ministre afin que d'éventuelles modifications puissent être apportées au dispositif mis en place.

### 3° Démocratisation de l'enseignement supérieur.

10 juin 1977. — M. René Chazelle demande à Mme le Secrétaire d'Etat aux Universités de lui commenter, en utilisant des statistiques relatives à l'origine socio-professionnelle des étudiants dans les diverses disciplines, l'évolution de la démocratisation de l'enseignement supérieur, en abordant séparément le cas des grandes écoles.

Réponse. — I. — Evolution de la démocratisation des enseignements supérieurs (1960-1976). On constate depuis 1960 une très nette démocratisation des enseignements supérieurs. Les tableaux I et II présentent l'évolution de l'origine socio-professionnelle des étudiants de 1960 à 1976 au regard de la répartition de la population active et de la population étudiante dans les différents cycles universitaires et permettent de dégager les éléments essentiels de cette démocratisation pour chaque catégorie socio-professionnelle. a) Agriculteurs exploitants et ouvriers agricoles. En valeur relative, il y a deux fois plus d'enfants d'agriculteurs dans les universités qu'en 1960. En effet, la part des agriculteurs a diminué de moitié pendant cette période dans la population active française (20 %, 9,5 %). Or, on constate que le nombre d'étudiants issus de cette catégorie socio-professionnelle reste constant dans les universités (6,2 %, 6,1 %). Les statistiques ne permettent pas de connaître l'évolution de la répartition des étudiants dans les grandes écoles. Cependant, en 1976, dans les écoles d'ingénieurs, la proportion des étudiants issus des milieux agricoles est pratiquement la même que celle des agriculteurs dans la population active (8,6 % d'étudiants fils d'agriculteurs). A l'école Centrale et dans les écoles normales supérieures, cette proportion est réduite de moitié (respectivement 4,2 % et 4,3 %). On constate par ailleurs que la proportion des enfants d'agriculteurs est constante tout au long du cursus universitaire. b) Ouvriers et personnels de service. Le nombre des étudiants fils d'ouvriers et de personnels de service a été multiplié par 9 alors que les effectifs globaux d'étudiants ont été multipliés par 3,4. Si la part des ouvriers et personnels de service dans la population active est stationnaire depuis 1960 (42,1 %, 43,1 %), la part relative des étudiants issus de ces milieux a plus que doublé dans les universités (6,4 %, 13,3 %), ce qui représente une réelle démocratisation en quinze ans. C'est dans les écoles nationales supérieures d'ingénieurs que la démocratisation a été la plus forte malgré l'existence, à l'entrée de ces filières, d'une sélection sévère. Elles accueillent 18,6 % des étudiants issus des milieux ouvriers. L'école Centrale, en revanche, n'en accueille que 4,5 % et les écoles normales 10 %. La participation de ces étudiants à des cursus longs

est presque la même en deuxième et troisième cycle (10,1 % et 9,4 %). Cela révèle, comme pour les enfants d'agriculteurs, une très forte motivation de la part de ceux qui entreprennent des études universitaires puisque presque tous les étudiants de deuxième cycle entrent en troisième cycle (10,1 % et 9,1 %).

c) Cadres moyens et employés. Le nombre relatif des enfants de cadres moyens et d'employés à l'Université tend à diminuer légèrement (27,2 %, 26,3 %). Elle est quasiment identique à la part que représente la catégorie socio-professionnelle de leurs parents dans la vie active (cette part s'accroît d'ailleurs très fortement : 20,4 %, 30,4 %). Dans les grandes écoles, la part des enfants issus de cette catégorie est sensiblement la même que dans les universités : dans les E. N. S. I., 26,7 % ; à l'école Centrale, 25,2 % ; dans les écoles normales supérieures, 26,3 %.

Leur répartition entre les différents cycles d'enseignement supérieur est la suivante : en premier cycle, 25,2 % ; en deuxième cycle, 27,1 % ; en troisième cycle, 22,4 %.

d) Patrons de l'industrie et du commerce, professions libérales et cadres supérieurs. Leur part dans la vie active augmente légèrement (14,4 %, 15,6 %), alors que celle de leurs enfants dans les universités diminue (47,6 %, 44,6 %). Leur proportion augmente tout au long des cursus universitaires (en premier cycle, 37,3 % ; en deuxième cycle, 44,9 % ; en troisième cycle, 52 %), révélant que les études longues sont plus facilement accessibles aux étudiants les plus favorisés. Or on peut noter que ces classes favorisées ont été les premières à bénéficier des enseignements supérieurs. Les classes moyennes les ont suivies par la suite. C'est donc désormais aux classes les plus défavorisées d'accéder plus largement aux universités.

II. — Evolution de la répartition des étudiants par catégorie socio-professionnelle et par discipline dans les universités. Le tableau III permet de dégager les éléments essentiels de l'évolution, discipline par discipline. En droit, la répartition des étudiants par catégorie socio-professionnelle est quasiment la même que dans la population étudiante totale, avec un tiers environ (33,6 %) d'étudiants issus des milieux de professions libérales et cadres supérieurs. On constate une diminution de la proportion des enfants de patrons de l'industrie et du commerce qui correspond à une augmentation très nette de la part des enfants des catégories socio-professionnelles plus défavorisées. En sciences économiques, l'évolution est sensiblement identique, à l'exception des enfants d'employés, de personnels de service et de salariés agricoles, dont la proportion déjà minime tend à décroître. En lettres, la part relative des étudiants issus des milieux de professions libérales et cadres supérieurs (30,2 %) est un peu inférieure à celle qu'ils représentent dans la population étudiante totale, mais tend à augmenter légèrement. Les enfants d'ouvriers et d'employés s'y dirigent plus volontiers, leur proportion a doublé. En sciences, on peut faire les mêmes constatations qu'en lettres, plus marquées même en ce qui concerne les enfants d'ouvriers et des cadres moyens. En médecine, la part relative des enfants d'ouvriers a presque triplé (comme dans la population étudiante totale). En revanche, les enfants d'agriculteurs, ceux de patrons de l'industrie et du commerce et ceux d'employés sont relativement de moins en moins nombreux. La médecine reste le domaine privilégié des enfants de cadres supérieurs et de professions libérales, et le demeure de plus en plus (48,4 %). En pharmacie, les enfants de patrons de l'industrie et du commerce ont diminué relativement de moitié. En revanche, les étudiants issus de toutes les autres catégories socio-professionnelles ont augmenté en nombre : il y a ainsi quatre fois plus d'enfants d'ouvriers et de personnels de service et deux fois plus d'enfants d'agriculteurs. En chirurgie dentaire, les statistiques ne permettent pas de connaître l'évolution de la répartition socio-professionnelle des étudiants. Les tendances sont les mêmes qu'en médecine. Dans les enseignements pluridisciplinaires (M. A. S. S. [mathématiques appliquées en sciences sociales] et A. E. S. [administration économique et sociale]), la répartition socio-professionnelle des étudiants est presque la même que dans la population étudiante totale, avec une part plus faible cependant des fils de professions libérales et cadres supérieurs. Les I. U. T. enfin, du fait de la courte durée des études, attirent une très forte proportion de fils d'ouvriers (24,7 %) et d'agriculteurs (12,1 %), tandis que les professions libérales et cadres supérieurs y sont relativement peu représentés.

TABLEAU I

Evolution de l'origine socio-professionnelle des étudiants de 1960 à 1976.

	REPARTITION de la population active.		UNIVERSITES		GRANDES ECOLES		
	1960	1976	1960	1976	E. N. S. L.	Centrales.	Normales sup.
	Agriculteurs exploitants et ouvriers agricoles .....	20	9,5	6,2	6,1	8,6	4,2
Patrons de l'industrie et du commerce.	14,4	15,6	47,6	44,6	36,4	59,8	56,2
Professions libérales et cadres supérieurs .....	20,4	30,4	27,2	26,3	26,7	25,2	26,3
Cadres moyens et employés.....	42,1	43,1	6,4	13,3	18,6	4,5	10
Ouvriers et personnels de service.....							

TABLEAU II

L'origine socio-professionnelle des étudiants dans les différents cycles universitaires (1976).

	PREMIER CYCLE	DEUXIEME CYCLE	TROISIEME CYCLE
Agriculteurs exploitants et ouvriers agricoles.....	6	5,3	5
Patrons de l'industrie et du commerce.....	37,3	44,9	52
Professions libérales et cadres supérieurs.....	25,2	27,1	22,4
Cadres moyens et employés.....	14,6	10,1	9,4
Ouvriers et personnels de service.....			

TABLEAU III

La répartition des étudiants par catégories socio-professionnelles et par disciplines dans les universités.

CATEGORIES	DROIT		SCIENCES et sciences économiques.		LETTRES		MEDECINE		PHARMACIE		CHIRURGIE dentaire.		PLURI- DISCIPLINES		I. U. T.		TOTAUX toutes disciplines.	
	1960- 1961	1975- 1976	1960- 1961	1975- 1976	1960- 1961	1975- 1976	1960- 1961	1975- 1976	1960- 1961	1975- 1976	1960- 1961	1975- 1976	1960- 1961	1975- 1976	1960- 1961	1975- 1976	1960- 1961	1975- 1976
socio-professionnelles.																		
Agriculteurs exploitants.	4,8	5,7	6,2	6,9	6,3	5	4,1	3,7	4,8	7,6	>	2,9	>	6,3	>	11,2	5,7	5,8
Salariés agricoles.....	0,3	0,5	0,7	0,45	0,7	0,6	0,2	0,2	0,1	0,4	>	0,3	>	0,5	>	0,9	0,5	0,5
Patrons industrie et com- merce .....	17,8	11,9	17,6	11,6	17,5	11,6	20,1	11	24,2	11,4	>	14,1	>	11,5	>	11,9	18,2	11,7
Professions libérales, cadres supérieurs.....	27,8	33,6	27,2	31,6	26,5	30,2	39,6	48,4	42,2	43,9	>	48,1	>	25,7	>	14,9	29,4	34,2
Cadres moyens.....	15,9	16,9	17,9	18,5	24,2	18,4	14,2	15,6	13	14,9	>	14,4	>	19,7	>	16,6	18,8	17,5
Employés .....	9,2	10,4	10,2	9,4	6,4	10,5	8,2	7,4	5,4	8	>	7,7	>	11,4	>	10,5	8,4	9,6
Ouvriers .....	4,8	11,8	6,7	12,8	6,2	15,1	2,4	7,1	1,6	6,8	>	5,7	>	15,5	>	24,7	5,5	12,7
Personnel de service...	1,1	1,2	1	0,9	1	1	0,3	0,5	0,1	0,4	>	0,2	>	1,1	>	1,6	0,9	0,9
Autres catégories.....	10,7	8	6,4	7,6	4,2	7,6	4,8	5,6	2,7	4,2	>	6,6	>	8,3	>	7,7	6	7,1
Sans professions .....	7,6	2,9	0,1	2,2	7	2,6	6,1	2,9	5,9	2,2	>	2,6	>	2,5	>	1,8	6,6	2,5
Sans réponse .....	>	9,1	>	8,2	>	10,9	>	6,9	>	5,7	>	8,5	>	10,5	>	7	>	8,9

## ANNEXE N° 2

### REPONSES A DIVERSES QUESTIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

*Question.* — Fournir un bilan de la politique de stabilisation des personnels hors statut (A. T. O. S.) pour les années 1977 et 1978, en précisant la nature des actions qui resteront à entreprendre au-delà de 1978.

*Réponse.* — La politique de stabilisation des personnels « hors statut » A. T. O. S. entreprise en 1977 se poursuit en 1978. Elle concerne les personnels répondant aux conditions requises pour être nommés sur des emplois contractuels C. N. R. S. ou « type C. N. R. S. » et qui étaient rémunérés sur le budget général de l'établissement avant le 1<sup>er</sup> avril 1976 ou sur des crédits de l'enveloppe recherche (subventions ou contrats) avant le 1<sup>er</sup> janvier 1976. En 1977 et 1978, les emplois ouverts sont les suivants :

	1977	1978	TOTAL
<b>Hors recherche :</b>			
Universités .....	600	(1) 1 252	1 852
Bibliothèques ..	50	26	76
C. N. A. M. ....	20	30	50
	<b>670</b>	<b>1 308</b>	<b>1 978</b>
<b>Recherche :</b>			
Universités et grands établisse- ments .....	216	299	515
C. N. R. S. ....	410	160	570
	<b>626</b>	<b>459</b>	<b>1 085</b>
<b>Total .....</b>	<b>1 296</b>	<b>1 767</b>	<b>3 063</b>

(1) Avec E. H. E. S. S.

Le financement de ces emplois représente un crédit de 74 418 631 F en 1977 et 62 778 803 F en 1978. Il est gagé sur les subventions affectées à la rémunération de ces personnels.

Après ces mesures, on peut estimer que le nombre des personnels A. T. O. S. répondant aux conditions prévues actuellement, qui demeureront à intégrer, sera de l'ordre de 2 000.

\*  
\* \*

*Question.* — Envisage-t-on de modifier les critères de répartition des crédits entre les universités ?

*Réponse.* — Les critères utilisés pour la répartition des crédits entre les universités s'efforcent de prendre en considération les structures des universités. Ces critères reposent sur une analyse et une évaluation des composantes essentielles de leurs activités inductrices de coûts.

Les études en cours depuis plusieurs années pour affiner ces critères ont notamment permis d'approcher les charges de fonctionnement pédagogique des universités, non plus au niveau global des grandes disciplines mais à celui plus fin des cycles et filières de formation.

De nouveaux critères établis en fonction de ces études seront soumis à la Conférence des présidents d'universités et au Conseil national des Enseignements supérieurs et de la Recherche.

\*  
\*\*

*Question.* — Préciser les orientations de la politique de la recherche universitaire en 1978.

*Réponse.* — La Mission de la Recherche poursuit une politique guidée notamment par les caractéristiques spécifiques de la recherche universitaire qui est liée à l'enseignement multidisciplinaire, présente sur tout le territoire et joue un rôle d'assise de la recherche de pointe.

Cette politique a notamment pour objectifs :

— la réalisation avec la participation du C.N.R.S., et éventuellement d'autres organismes, de la majeure partie des investissements des services communs, afin d'assurer le plein emploi des matériels et des personnels spécialisés et d'offrir ainsi des services de qualité à un plus grand nombre de laboratoires ;

— l'organisation du concours des universités aux formations de recherche associées au C.N.R.S. et à celles de l'I.N.S.E.R.M. ;

— l'appui des équipes et des groupes de recherche naissants susceptibles de devenir, notamment dans des disciplines nouvelles ou des domaines peu explorés, des formations de qualité.

Enfin, comme les écoles d'ingénieurs, les universités ont une capacité d'assistance technique au monde qui les entoure, qui se traduit par des recherches courantes ou des innovations au profit des activités de service de nombreux laboratoires, coopérant ainsi, sous forme de contrats, avec des organismes, publics ou non, au développement économique.

La politique ci-dessus énoncée implique des relations et une coordination avec les établissements publics ou privés réalisateurs de recherche. Cette coordination s'effectue par la participation des universitaires à l'orientation de nombreux établissements extérieurs, par la coopération aux travaux de programmation régionale de la recherche animés par les délégués de la D.G.R.S.T., par des relations suivies avec les délégués au Ministère de l'Industrie, et par l'élaboration d'une carte de la recherche dont la carte de la recherche universitaire est la trame de base.

La création, par un décret du 16 septembre 1976, d'un Comité de coordination de la recherche scientifique au Secrétariat d'Etat aux Universités répond à ce même souci de développer la recherche universitaire en harmonie avec l'ensemble de la recherche nationale d'abord publique mais aussi privée.

\*  
\*\*

*Question.* — Effectuer un bilan de la politique de recherche en 1976 et 1977.

*Réponse :*

#### I. — MISSION DE LA RECHERCHE

La Mission de la Recherche du Secrétariat d'Etat aux Universités créée en 1976 anime une part importante des activités de la recherche française. Elle assure la tutelle d'une centaine d'établissements supérieurs dont la plupart sont autonomes et

décentralisés. Compte tenu des relations étroites entre les activités de recherche et d'enseignement qui caractérisent ces établissements, les chercheurs ainsi que la recherche scientifique possèdent certaines qualités spécifiques. Ainsi la recherche effectuée par les enseignants doit être considérée d'un double point de vue :

— d'une part elle est l'accompagnement naturel et souvent nécessaire d'un véritable enseignement « supérieur » ;

— d'autre part elle constitue le support notamment intellectuel d'une partie très importante de la recherche nationale.

Le premier de ces aspects pose des problèmes qui peuvent être appréhendés et traités uniquement dans le cadre de l'établissement qui doit disposer, dans ce but, de moyens réels, et notamment financiers, dont il peut décider l'affectation sur place. Le rôle de la mission est d'aider, avec les moyens qu'elle répartit, chaque établissement à définir et à mettre en œuvre une politique qui lui soit propre, compte tenu de ses compétences particulières et de son implantation régionale. Pour ce qui concerne l'aspect contribution à la recherche nationale, la mission doit veiller, par un effort de coordination, et le cas échéant d'inflexion, à ce que la somme des activités de recherche de tous les établissements constitue, au plan national, un ensemble cohérent. Cela suppose que les établissements aient les moyens financiers et structurels de conduire une véritable politique de recherche.

#### Bilan de l'activité 1976.

##### A. — Autorisations de programmes.

Le montant global des crédits d'autorisation de programmes mis à la disposition de la mission de recherche est de 79,15 millions de francs en 1976. Mais à la suite de reports d'années antérieures, de transferts internes ou externes, le montant engagé a été ramené à 74,66 millions de francs.

Le double objectif du renforcement de l'autonomie des établissements supérieurs et de recherche de la mise en œuvre d'une politique d'établissement, a conduit à l'élaboration d'une nouvelle procédure de préparation du budget d'investissement. Celle-ci consiste à indiquer à chaque établissement une enveloppe financière triennale prévisionnelle, ne prenant pas en compte les constructions et les équipements informatiques qui feront l'objet d'une procédure particulière. Chaque établissement doit, sous l'impulsion de son conseil scientifique, choisir un ensemble de programmes triennaux conformes aux options de sa politique scientifique (développement ou création de services communs, promotion de thèmes de recherche...), dans le cadre de l'enveloppe indicative qui lui a été attribuée.

La répartition par secteur scientifique des autorisations de programmes proposée au titre des équipements s'établit comme suit en millions de francs :

	(En millions de francs.)
Physique, chimie, matériaux .....	20,70
Connaissance de l'espace .....	0,63
Matières premières et milieux naturels .....	4,41
Mathématiques .....	0,56
Traitement de l'information et télécommunications .....	0,81
Sciences de la vie .....	16,38
Aménagement du cadre de vie .....	0,17
L'homme et son environnement physique .....	0,39
Sciences de l'homme .....	5,05
Energie .....	0,67
Mécanique et industries de transformations .....	2,68
<b>Total .....</b>	<b>62,45</b>

Les équipements affectés aux profits des services communs (création de nouveaux services ou développement de services déjà existants) atteignent un montant de 10,8 millions de francs, soit 20,6 % du montant global.

Les opérations immobilières atteignent un montant de 8,51 millions de francs ; il s'agit de la participation à l'achèvement des travaux du Laboratoire de géologie du M.N.H.N., de la construction d'une antenne à Toulon du Laboratoire d'océanographie physique du Muséum national d'Histoire naturelle, de l'aménagement de locaux à l'Institut d'océanographie, de la troisième tranche des travaux d'entretien du radiotélescope de Nançay, de travaux pour assurer la sécurité dans un certain nombre de locaux, de la construction d'un centre de recherche en psychologie de l'éducation à l'université d'Aix-Marseille I.

Par ailleurs la dotation en moyens de calcul atteint un montant de 13,7 millions de francs ; elle a été essentiellement affectée à l'acquisition d'un système Iris 80 pour le centre de calcul de Rennes et à l'acquisition d'un microprocesseur pour le centre de calcul interuniversitaire de Toulouse.

#### B. — Crédits de fonctionnement.

La subvention de fonctionnement a été de 269,82 millions de francs en 1976 après une révision des contours de l'enveloppe recherche qui a conduit à exclure les dépenses de personnels des grands établissements spécifiques à l'étranger. Mais à la suite de transferts et mouvements internes, le montant engagé a été porté à 269,90 millions de francs.

Depuis 1973, deux éléments nouveaux sont intervenus dans la répartition traditionnelle de cette subvention entre les différentes universités en fonction de l'effectif des professeurs et maîtres de conférences :

Une nouvelle méthode de calcul de l'allocation de base réservée à chaque université, d'une part, la création et le développement d'un fonds d'allocations spécifiques, d'autre part.

Cette méthode de calcul de l'allocation de base prend progressivement en compte les nouveaux critères qui comportent deux éléments de calcul :

— une allocation unitaire par enseignant-chercheur modulée par un coefficient de qualité de la recherche qui tiendra compte du nombre de thèses d'état délivrées par l'établissement, d'une part, et de l'importance de ses contrats d'association au C. N. R. S., d'autre part ;

— une allocation proportionnée aux investissements immobiliers ou en matériel réalisé par l'établissement au cours des six dernières années.

Ainsi l'allocation de base calculée en 1976 à raison de 80 % sur les critères de 1972 s'élève à 249,34 millions de francs. La création et le développement d'un Fonds d'allocations spécifiques procède d'une même approche : attribuer des moyens complémentaires aux établissements sur présentation d'un programme de recherche et dans le cadre des thèmes prioritaires. Ces allocations ont pour but d'aider les universités à développer, avec la totalité de leurs ressources de recherche, une politique scientifique plus volontariste. Cette politique d'allocation a été quelque peu systématisée en 1975 : un appel d'offre a été lancé par la direction afin que les établissements transmettent des projets de recherche dans le cadre de programmes pluriannuels (d'une durée de trois ans).

C'est après étude de ces propositions par des experts scientifiques qu'elles sont définitivement retenues et leur financement assuré à concurrence de 20,56 millions de francs en 1976. La Mission de la Recherche a poursuivi les efforts déjà entrepris pour inciter les établissements à définir, sous l'égide de leur conseil scientifique, une politique dynamique et cohérente, afin que la part des crédits répartis automatiquement par l'établissement diminue au profit du développement des actions sur programme.

La politique scientifique d'un établissement doit avoir pour objet la promotion d'une recherche de haute qualité dans le cadre de thèmes relevant des préoccupations prioritaires, soit de la politique nationale de recherche, soit de l'environnement immédiat en matière industrielle, culturelle ou sociale. La qualité des recherches ainsi menées se traduira par un accroissement des associations et des contrats avec des organismes de recherche publics (C. N. P. S., I. N. S. E. R. M.) semi-publics ou privés.

Pour atteindre cet objectif les établissements ont déjà engagé un certain nombre d'actions volontaristes, elles sont regroupées selon trois axes :

1° *La restructuration des équipes de recherche qui obéit à deux motivations :*

— restructuration autour d'objectifs scientifiques d'intérêt national, international ou régional qui sont des activités de pointe de l'établissement ou qui pourraient le devenir à terme. On peut mentionner à titre d'exemple les efforts entrepris par les universités de Rennes I (création d'un Centre de géologie structurale regroupant six laboratoires associant le C. N. R. S. et l'université dans un projet scientifique et destiné à recevoir les équipements lourds du groupe de mesures physicochimiques de l'Ouest) et de Caen (création, dans le cadre du Ganal, de l'Institut des sciences de la matière et du rayonnement qui doit regrouper deux écoles d'ingénieurs et les cinq laboratoires de recherche en physique et chimie) ;

— restructuration d'équipes autour de moyens humains, matériels et financiers dans le souci d'une meilleure efficacité des activités de recherche. On peut citer le cas de Nancy I qui envisage le regroupement de dix-huit équipes en un Centre d'études des interférences des médicaments et des xénobiotiques dans le système membranaire biologique.

2° *Le développement des liaisons scientifiques des établissements :*

- entre eux et avec les organismes de recherche ;
- avec leur environnement socio-économique et culturel.

Ce premier type de liaison est actuellement inégalement développé dans un certain nombre d'établissements. Ainsi à Paris XI, 22 troisièmes cycles sur 34 sont délivrés conjointement avec d'autres établissements. Les liaisons de Paris XI avec le C. N. R. S. sont très développées : 57 formations sur 85 travaillent en association avec lui. En outre, les laboratoires de l'université ont des échanges constants avec les pays étrangers scientifiquement développés aussi bien qu'en voie de développement. Par ailleurs, l'université a des liaisons suivies avec son environnement scientifique : l'Ecole polytechnique, l'Ecole des Mines, l'Ecole supérieure d'Electricité, les centres de recherche du C. N. R. S. de Gif, Bellevue, Thiais, le C. E. A., l'O. N. E. R. A., le C. N. E. T., l'I. R. S. I. D., l'I. R. I. A., l'I. H. E. S. Des contrats sont passés avec certains de ces organismes. Certaines universités ont des liaisons du premier et du second type ; on peut citer Strasbourg I et Rouen.

D'autres universités ont principalement des liaisons du second type. Prenons l'exemple de l'Université de Limoges largement ouverte sur le contexte économique et social régional avec ses recherches sur les problèmes de l'eau, de l'élevage et l'aménagement du milieu naturel limousin.

3° *La création ou le développement des services communs intra ou interuniversitaires :*

L'évolution selon laquelle les laboratoires de toutes tailles et de toutes disciplines ont de plus en plus besoin, pour conduire leurs travaux, de certains moyens lourds doit être encouragée ; d'abord parce qu'elle est inéluctable, ensuite parce qu'elle est à l'origine d'un accroissement de productivité de la recherche, et enfin parce que l'utilisation collective d'un appareil s'accompagne d'une émulation et d'une sélection scientifique qui favorisent le plus haut niveau des qualités des recherches. La mise sur pied et l'organisation de tels services ont été ressenties et mises en œuvre avec l'aide de la Mission de la Recherche, par un certain nombre d'universités. Ces services communs peuvent fonctionner soit dans le cadre d'une ville ayant

plusieurs universités et écoles comme c'est le cas pour Lyon, soit dans le cadre de la région (Groupement régional de mesures physiques pour la chimie de l'Ouest). Chaque service, dont les modalités d'utilisation sont définies par une charte, s'est doté de statuts relatifs à sa création, à l'inventaire du matériel, ainsi qu'à l'origine de son financement, à la composition et aux attributions du conseil d'administration, à la mise en place et à la composition des conseils de gestion. Des comptes rendus annuels d'activité permettent d'apprécier le taux d'utilisation des équipements et la qualité des services rendus.

*Bilan de l'activité 1977.*

En 1977, les crédits de fonctionnement (à l'exception des crédits pour la rémunération des personnels « hors statuts » non encore intégrés qui demeurent au chapitre 36-15, article 50) sont transférés du chapitre 36-15 sur un chapitre nouveau du titre 6. Ce transfert permet d'étendre aux universités la réforme des imputations des crédits de soutien des programmes réalisée dès 1976 pour les autres établissements publics de recherche en application des décisions prises par le Gouvernement au cours du Conseil restreint du 28 février 1975. Cette réforme doit conduire à une plus grande souplesse dans la répartition des crédits entre les dépenses de fonctionnement et d'équipement qui sont très étroitement liées en matière de recherche scientifique. Elle doit conduire également à une extension systématique au niveau national de l'examen des programmes financés par des actions spécifiques accordées à chaque établissement. Compte tenu des transferts, la nouvelle structure budgétaire des universités et des grands établissements d'enseignement supérieur relevant de l'enveloppe recherche est la suivante :

- en crédits de fonctionnement :
  - chapitre 34-12, article 50 : le montant des crédits de matériel de grands établissements spécifiques en France s'élève à 5,358 millions de francs,
  - chapitre 36-15, article 50 : le montant des crédits de rémunération des personnels encore hors statut dans les universités s'élève à 33,871 millions de francs (ces crédits seront progressivement supprimés par la procédure de stabilisation des personnels),
  - chapitre 66-71 *nouveau* : le montant des crédits de soutien des programmes s'élève à 250 millions de francs ;
- en crédits d'investissement :
  - chapitre 56-10, article 50 : le montant des crédits de construction gérés par l'administration centrale s'élève à 14 millions de francs,
  - chapitre 66-71 *nouveau* : le montant des crédits en matériel, équipement et moyens de calcul s'élève à 91 millions de francs.

A. — Investissements.

La subvention des investissements (chapitres 56-10 et 66-71) qui s'élevait à 106,4 millions de francs, a été ramenée à 10<sup>5</sup> millions de francs après retrait de la T. V. A., est répartie de la manière suivante (en millions de francs) :

Constructions .....	8,51	14
Moyens de calcul.....	13,7	17
Equipements .....	52,45	74
	74,66	103

Les crédits d'opérations immobilières ont été affectés à l'opération de rénovation de la Galerie de zoologie du Muséum (5 millions de francs), à des travaux divers d'aménagement et de réparations et à des réactualisations des prix.

Par ailleurs, la dotation en moyens de calcul a permis la prise d'un crédit-bail d'un montant de 5 millions de francs, pour un 6640 Honeywell et un Iris 80, l'achat de millions de francs de matériel et l'aménagement des locaux destinés à

recevoir ces appareils dans les centres Paris XI et Pitié-Salpêtrière ainsi que l'achat de 5 millions de francs de matériel pour adjonction à des Iris 80 dans les centres régionaux de Strasbourg, Bordeaux, Paris VI et VII. Ces opérations inscrites au chapitre 66-71 (Matériel) n'ont pu être réalisées que grâce à des transferts de fonds sur le chapitre 34-04 pour l'opération crédit-bail et sur le chapitre 56-10 pour l'opération aménagement des locaux. Le triennal, d'un montant égal à 42,69 millions de francs a été attribué selon les procédures déjà utilisées en 1976, en veillant toutefois, dans un souci de renforcement d'une politique d'établissement, à ce que les propositions émanant de ces établissements soient cohérentes avec celles présentées dans le cadre de la préparation du budget 68-71 soutien des programmes. Sur ces crédits, 22 millions de francs sont affectés au programme d'actions prioritaire n° 25.

#### B. — Fonctionnement.

Chapitre 36-15 article 50 : le montant des crédits de rémunération des personnels encore hors statut dans les universités s'élève à 33,871 millions de francs.

Afin de permettre l'intégration sur postes budgétaires de 216 Ingénieurs, techniciens et administratifs actuellement hors statut dont 54 sont au Muséum national d'Histoire naturelle, et 68 au Collège de France, un montant de 10,111 millions de francs est ouvert au titre de la recherche sur les chapitres 31-11 et suivants du budget du S.E.U. : ce crédit est transféré des chapitres sur lesquels sont actuellement assurées les rémunérations de ces personnels, le transfert provenant du budget du S.E.U. (Chapitre 36-15) s'élève à 8,014 millions de francs. Les crédits 36-15 sont, en outre, diminués de 9,484 millions de francs pour permettre l'intégration au C.N.R.S. soit de chercheurs hors statut, soit de personnel hors statut travaillant dans des formations relevant du C.N.R.S. Au terme de ces opérations qui ont pour effet de diminuer de 7,387 millions de francs le montant des mesures nouvelles de fonctionnement, au terme également du passage au budget de l'Etat de 94 hors statut, le montant du 36-15 s'élève à 33,871 millions de francs.

Chapitre 66-71 : le montant des crédits de fonctionnement soutien des programmes s'élève à 250 millions de francs ramenés à 249 millions de francs après retrait de la T.V.A. La procédure d'attribution de ces crédits se composant d'une dotation initiale de dotations complémentaires et d'allocations spécifiques est la suivante :

##### 1° Dotation initiale :

Le montant de cette dotation s'élève à 213,71 millions de francs. Les établissements ont reçu dans un premier temps une notification de crédits pour un montant équivalent à 75 % des crédits de fonctionnement « allocation de base » (à l'exclusion de tous crédits accordés pour des actions spécifiques qui leur ont été attribués en 1976 au titre du chapitre 36-15.

Cette allocation, dite « tranche A », est affectée à des programmes de soutien tels que :

- la rémunération sur le chapitre 36-15, article 50, « Personnel », des hors statut non encore intégrés ;
- la participation, sur le chapitre 66-71 « Soutien des programmes », aux frais fixes incompressibles de l'établissement qui, en raison de leur caractère indifférencié, ne peuvent être rattachés à aucun programme désigné par son objectif scientifique.

##### 2° Dotations complémentaires :

Elles sont étroitement liées à la connaissance de l'activité scientifique de l'établissement. Pour ce faire, le conseil scientifique de l'établissement a effectué un classement intersectoriel en deux tranches, B et C, des programmes qu'il entend soutenir et promouvoir, en accord avec les objectifs de sa politique scientifique.

- la tranche B, d'un montant complémentaire à 100 % de la tranche A, représente donc 25 % de la dotation initiale 1976 définie précédemment ;

— la tranche C, d'un montant égal à 24,93 millions de francs, peut varier d'un établissement à l'autre selon la qualité des programmes proposés autour d'une moyenne égale à 10 % de la dotation des tranches A + B.

L'attribution des tranches B + C a été faite par les soins de la mission de la recherche après examen des documents de politique scientifique et de présentation de tous les programmes proposés par les établissements et après examen de la concordance des opérations proposées avec le programme triennal.

Sur l'ensemble des crédits dotation initiale et dotation complémentaire 180 millions de francs sont affectés au programme d'action prioritaire n° 28.

### 3° Allocations spécifiques :

La dotation affectée à ces allocations spécifiques non renouvelables s'élève à 10,36 millions de francs. Les critères retenus pour la distribution sont soit l'opportunité scientifique, soit le désir manifesté par la mission de promouvoir des actions incitatives. L'aide apportée à de jeunes chercheurs universitaires dans le domaine de la recherche médicale entre dans le cadre de telles actions. Ces aides visent à soutenir la recherche de jeunes enseignants dont les possibilités apparaissent prometteuses.

Elles sont attribuées, sur des critères d'ordre essentiellement individuel, à ceux qui manifestent une compétence particulière et dont on peut attendre qu'ils seront capables soit de former autour d'eux une équipe orientée vers un domaine nouveau, soit de donner une impulsion nouvelle aux laboratoires dans lesquels ils sont déjà insérés. Au plan national, ces aides, d'un montant égal à 1 million de francs, sont réparties à raison d'une ou de deux allocations par unité d'enseignement médical érigée en établissement public à caractère scientifique et culturel. Entrent également dans ce cadre les actions visant à soutenir la décentralisation d'équipes de recherches, à financer des opérations de recherche, menées conjointement avec d'autres organismes ou Ministères.

La procédure de distribution des crédits d'équipement et de fonctionnement a permis de prendre connaissance, et ce pour la première fois, des documents relatifs à la politique scientifique des établissements. Ceux-ci mettent en évidence, d'une part, les programmes que l'établissement juge prioritaires et susceptibles de développement et, d'autre part, des actions volontaristes menées pour atteindre ces objectifs.

L'examen de ces documents permet de voir une progression par rapport à 1976 du nombre des universités visant à définir leur politique scientifique. Le nombre des actions volontaristes de restructuration, de création ou de développement de services communs, d'ouvertures sur les communautés scientifiques, socio-économiques nationales ou régionales est devenu suffisamment important pour qu'il ne soit plus possible, comme en 1976, d'en faire état dans ce rapport.

Ainsi, en 1976, l'objectif de la mission de la recherche au niveau de la distribution des moyens :

- assurer le soutien des programmes de recherche des laboratoires ;
- être l'instrument de la politique scientifique des établissements,

a été atteint par des universités dont le nombre est en progression depuis 1976.

## II. — ACTIVITÉ DU C. N. R. S. EN 1976 ET 1977

### *Les moyens engagés en 1976 et 1977.*

#### a) En 1976.

La subvention attribuée par l'Etat au C. N. R. S. et à ses instituts en 1976 a été de 2 143,9 millions de francs (autorisation de programme + fonctionnement) à comparer aux 1 849,3 millions de francs obtenus en 1975, soit un accroissement de 15,9 %.

A cette subvention s'ajoutaient en 1976, 31,12 millions de francs de ressources propres ainsi que des crédits de répartition et des ressources affectées correspondant aux contrats de recherche reçus d'autres organismes en cours d'année.

La subvention du titre VI compte tenu de la réforme des imputations budgétaires s'est élevée à 687,6 millions de francs dont 352,6 millions de francs au titre du soutien des programmes (après un transfert de 18,7 millions de francs opéré entre soutien des programmes et matériel moyen dès le début de l'année au profit de la première catégorie de dépenses) et 335 millions de francs pour les autres autorisations de programme.

La progression par rapport à l'année précédente porte en priorité sur les dépenses de personnel (+ 20,4 %).

Les créations d'emplois de chercheurs ont été en 1976 de 237 contre 110 en 1975, permettant au C.N.R.S. de mettre en œuvre le taux de croissance de 3 % décidé par le conseil restreint sur la recherche. Il convient toutefois de souligner que 30 postes sont réservés au recrutement de chercheurs qui travailleront dans des laboratoires extérieurs à l'ensemble C.N.R.S. (par exemple : le C.E.A., I. B.R.G.M.). Par ailleurs, 23 correspondent à des recrutements supplémentaires de chercheurs qui, à l'heure actuelle, sont rémunérés par d'autres sources, notamment dans le cadre de contrats.

A ces créations s'ajoutent 112 transformations d'emplois. Ainsi au total 257 transformations ou créations d'emplois à un niveau élevé ont été obtenues contre 220 en 1975.

S'agissant des I.T.A., 113 créations d'emplois nouveaux ont été obtenues contre 100 en 1975. 112 emplois supplémentaires d'I.T.A. sont ouverts pour permettre l'intégration de personnel payé sur contrats. 152 transformations d'emplois par ailleurs rendront possible un rythme normal de promotions et de changements de catégorie.

#### b) En 1977.

La priorité accordée aux personnels s'est accentuée en 1977. En effet, l'importance des créations d'emplois obtenues en 1977 est à souligner : 491 contre 370 en 1976.

En ce qui concerne les chercheurs, les créations s'élèvent à 250, conformément aux décisions relatives au taux de croissance de 3 % des effectifs de personnels chercheurs. Comme l'année dernière, un certain nombre de ces postes (17) sont réservés à l'« irrigation » d'autres organismes qui ne bénéficient pas de créations d'emplois (C.E.A., B.R.G.M., C.N.E.S...) mais travaillent en liaison étroite avec le C.N.R.S. Par ailleurs, 10 postes seront affectés à des laboratoires désignés par la Mission de la Recherche du secrétariat d'Etat aux universités et 5 postes à l'ethnologie, l'anthropologie et l'archéologie.

Le chiffre de créations permet pour la deuxième année au C.N.R.S. de mettre en œuvre le taux de croissance décidé par le conseil restreint sur la recherche. Compte tenu des départs prévisibles en 1977, le C.N.R.S. devrait pouvoir procéder au recrutement de 470 chercheurs.

A ces créations, qui se situent toutes dans des grades élevés, s'ajoutent 58 transformations d'emplois. Ainsi au total 308 créations à un niveau élevé et transformations d'emplois ont été obtenues contre 369 en 1976 et 370 en 1975, ce qui devrait permettre d'assurer 380 à 400 promotions dans le grade de chargé.

Pour les ingénieurs, techniciens et administratifs, 241 créations se comparent à 113 créations d'emplois nouveaux inscrites au budget de 1976.

123 transformations d'emplois ont, en outre, été obtenues pour tenir compte notamment de la revalorisation des professions manuelles, sociales et de cantines prévue par le décret du 24 août 1976 et pour ouvrir certaines possibilités de promotions au corps, en extinction, des collaborateurs de physique nucléaire.

S'ajoutent aux 491 créations d'emplois indiquées plus haut 492 créations de postes nécessaires à la stabilisation de personnels actuellement hors statut, soit :

- 62 chercheurs travaillant dans les formations du C. N. R. S. ;
- 20 chercheurs travaillant dans les laboratoires universitaires non associés au C. N. R. S. ;
- 410 ingénieurs, techniciens et administratifs.

En 1977 le C. N. R. S. et ses instituts ont bénéficié d'une subvention de 2 554,6 millions de francs, dont 1 840,9 millions de francs au titre III et 713,674 millions de francs au titre VI.

Il convient à ce propos de signaler une innovation importante qui apparaît en 1977 dans le versement de la subvention de l'Etat. Les crédits budgétaires dont bénéficient les établissements publics nationaux de recherche ne devant plus relever de la procédure de mesures acquises ni de crédits de répartition, les mesures nouvelles comportent une provision destinée à couvrir l'augmentation prévisible des charges en 1977.

La comparaison entre la subvention obtenue en 1977 et celle de 1976 n'est possible qu'à condition d'intégrer à cette dernière la provision pour hausse de salaires d'environ 100 millions de francs. L'augmentation est alors de 18,8 % (2 554,6 millions de francs contre 2 244,3 millions de francs).

L'essentiel de cette croissance est encore largement lié à l'ensemble des dépenses de personnel puisque les crédits de fonctionnement hors soutien des programmes qui correspondent dans leur quasi-totalité à ces dépenses, passent de 1 556,6 millions de francs à 1 840,9 millions de francs, soit une augmentation de 18,2 %.

Dans ce cadre, le C. N. R. S. s'est efforcé, d'une part, de préserver les moyens courants des laboratoires et, d'autre part, de poursuivre la réalisation d'opérations de caractère national comme Ganil, commencée en 1975 à l'occasion du plan de soutien à l'économie.

Ces choix se sont accompagnés de la réduction des autres catégories de dépenses. Ainsi hors Ganil :

- les opérations immobilières passent de 30,4 millions de francs en 1976 à 24,2 millions de francs en 1977. En dehors de ce qui permettra de maintenir en état les bâtiments du C. N. R. S., les opérations immobilières individualisées correspondent, pour l'essentiel, à la continuation d'opérations déjà lancées ;
- les gros équipements passent de 50,1 millions de francs à 36,7 millions de francs et cette réduction porte aussi bien sur ceux du C. N. R. S. ramenés à 13,7 millions de francs que de l'I. N. 2. P. 3. hors Ganil ou de l'I. N. A. G. ;
- enfin, la diminution des crédits d'A. T. P. (69,5 millions de francs en 1976 contre 56,7 millions de francs en 1977) a été rendue possible par un étalement dans le temps des crédits d'A. T. P. qui avaient été prévus en 1976 pour les sciences de la vie notamment.

Par ailleurs, le C. N. R. S. tente, conformément aux décisions des conseils restreints sur la recherche et plus tard aux orientations définies par la commission de la recherche du VII<sup>e</sup> Plan, de concilier le développement des programmes d'actions prioritaires finalisés et le soutien de la recherche de base qui en est le corollaire obligé.

C'est ainsi que, d'une part, au niveau des emplois, un certain nombre de créations sont réservées aux programmes d'actions prioritaires. De plus, des réaménagements intersectoriels ont permis d'accorder aux secteurs prioritaires une croissance plus rapide, d'autre part, au niveau des opérations il est notamment prévu :

- un développement particulièrement important du Programme interdisciplinaire de recherche et de développement de l'énergie solaire (P. I. R. D. E. S.) pour lequel il est prévu 14 millions de francs, et notamment la construction d'un laboratoire de physique solaire à Valbonne ;

— dans le cadre des recherches pour l'adaptation de l'appareil de production industrielle, la construction d'un Laboratoire de matières organiques et d'un Laboratoire d'analyse à Solaise en collaboration avec l'Institut français du pétrole ;

— dans le domaine de la santé, un accent sur la santé mentale avec la poursuite de la réalisation du centre de neurochimie à Strasbourg ainsi que sur l'immunologie ;

— l'acquisition et la valorisation des données en sciences humaines avec la mise en place d'un réseau décentralisé de documentation ;

— en ce qui concerne les structures économiques et sociales, la poursuite de l'opération « Observation du changement social » déjà commencée en 1976 et la fin de la construction de l'Institut de pédagogie de l'économie ;

— la conservation du patrimoine culturel sous le triple aspect de la participation du C. N. R. S. à l'inventaire de la région Rhône-Alpes, de la nouvelle organisation du T. L. F. et du développement du centre de recherches archéologiques.

Le soutien de la recherche de base est, cependant, préservé notamment grâce à un certain nombre de gros équipements :

— l'importance des crédits accordés à Ganil (33 millions de francs) marque la volonté du C. N. R. S. de manifester son intérêt pour un équipement particulièrement important de soutien de la recherche de base ;

— d'autres opérations menées à l'échelle internationale doivent être poursuivies ou lancées en 1977 : le grand télescope de 3 mètres 60 (9 millions de francs), E. I. S. C. A. T. (4 millions de francs), les crédits d'études pour l'installation d'un interféromètre en ondes millimétriques, Le G. I. M. (1 million de francs), la réalisation d'expériences auprès de l'anneau de collision P. E. T. R. A. à Hambourg (1 million de francs) ;

— enfin, des équipements collectifs de pointe doivent être acquis aussi bien en physique qu'en chimie, ou en sciences de la vie : R. M. N. Cameca, équipement du S. N. C. I., équipement du Laboratoire pour l'utilisation du rayonnement électromagnétique (L. U. R. E.) et équipement du Laboratoire des interactions moléculaires et des hautes pressions.

En définitive, si les secteurs prioritaires ont pu bénéficier en matière d'emplois d'une progression des effectifs selon les secteurs de 5 à 8 %, l'ensemble des laboratoires n'ont pu bénéficier en ce qui concerne leurs moyens courants, d'une croissance indispensable à un fonctionnement normal.

Il est enfin nécessaire que le C. N. R. S. poursuive sa politique d'ouverture sur l'extérieur, en matière de publications avec la mise en place en province des centres de frappe de manuscrits, comme dans le domaine des relations internationales : intensification de la construction en coopération, de moyens lourds, poursuite de l'A. T. P. internationale plus particulièrement concentré sur l'Europe et lancement de l'A. T. P. « Pays en voie de développement » ; participation à des recherches sur objectifs en coopération avec d'autres organismes, mise à disposition de chercheurs pour la poursuite de ce type de recherche.

\*  
\* \*

**Question.** — Fournir une note de synthèse sur l'évolution des moyens de fonctionnement accordés aux universités en 1978 par rapport à 1977.

**Réponse.** — Les subventions de fonctionnement prévues en 1978 résultent de la contraction entre les mesures nouvelles d'augmentation de crédits et les transferts essentiellement ceux effectués à partir du chapitre 36-11 pour gager sur les chapitres de personnel le coût des emplois créés pour la stabilisation des personnels hors-statut.

Les crédits prélevés pour ces emplois s'élèvent à 29 577 139 F dont 28 489 077 F pour les universités et autres établissements d'enseignement supérieur, y compris l'Ecole des hautes études en sciences sociales et 1 088 062 F pour le C. N. A. M. (rubrique formation continue).

Si l'on ne tient pas compte de ces prélèvements, les mesures nouvelles de fonctionnement se montent à 43 470 543 F selon la répartition suivante :

- 41 873 543 F au chapitre 36-11 pour les universités et établissements d'enseignement supérieur ;
- 1 250 000 F au chapitre 36-11 pour le C. N. A. M. ;
- 347 000 F au chapitre 36-19 pour les chancelleries.

\*  
\*\*

*Question.* — Envisage-t-on d'instituer à Paris un Conseil régional de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ?

*Réponse.* — La mise en place des C. R. E. S. E. R., prévue par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur a été interrompue par l'intervention des textes portant définition et organisation des établissements publics régionaux.

Il convient d'autre part de remarquer que la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, en n'attribuant pas de compétence précise aux conseils régionaux, aurait dans certains cas rendu difficile le fonctionnement et même la survie de ces institutions.

Le fonctionnement des universités ne semble pas avoir souffert de cette lacune dans le dispositif initialement prévu.

Le C. N. E. S. E. R. a rempli et continue de remplir son rôle important de concertation au niveau central. La fréquence de ses réunions et sa composition, qui fait une large part aux représentants des universités et aux personnalités régionales, lui ont permis de pallier l'absence de conseils régionaux.

En ce qui concerne la coordination entre les trois académies de la Région parisienne, elle est actuellement assurée avec des résultats satisfaisants par le Comité des recteurs des académies de la Région parisienne.

\*  
\*\*

*Question.* — Fournir un état des crédits accordés en 1977 et en 1978 aux instituts universitaires de technologie.

*Réponse.* — Les crédits accordés aux I. U. T. en 1977, à ce jour sont les suivants :

Crédits de fonctionnement .....	94 083 942 F.
Crédits d'équipement (autorizations de programme) .....	21 946 397 F.

En ce qui concerne 1978, l'enveloppe globale n'est pas encore définitivement arrêtée à cette date de l'année.

\*  
\*\*

*Question.* — Quelles mesures ont été prises en vue de limiter l'importance des formations de lettres et de sciences humaines et de développer les enseignements scientifiques ? Comparer la situation actuelle, en France, avec les données des principaux pays étrangers.

*Réponse.* — La réforme du premier cycle des enseignements supérieurs qui a abouti à la création du diplôme d'études universitaires générales sanctionnant la fin des deux premières années d'études universitaires donne une formation pluridisciplinaire aux étudiants et favorise ainsi leur orientation future.

Par ailleurs des filières nouvelles ont été créées qui intéressent les candidats issus des séries littéraires du baccalauréat :

— mention Administration économique et sociale, préparant aux concours d'accès à la fonction publique et à de nombreux emplois du secteur privé ;

— mention Mathématiques appliquées et sciences sociales, qui permet aux étudiants d'acquérir les techniques mathématiques, statistiques et informatiques appliquées aux sciences sociales.

Des filières nouvelles à orientation professionnelle ont été créées en deuxième cycle pour élargir l'éventail des débouchés ouverts jusque-là aux étudiants des disciplines scientifiques dont la formation ne conduisait guère qu'aux carrières de l'enseignement et de la recherche.

Il s'agit surtout :

— des *maîtrises de sciences et techniques* qui sanctionnent des formations portant sur l'étude des connaissances scientifiques et des processus techniques dans les domaines de la production et de la distribution des biens et des services. Chaque maîtrise est assortie d'une mention correspondant à une spécialité.

— de la *maîtrise de méthodes informatiques appliquées à la gestion* destinée à former des étudiants capables de comprendre les problèmes de gestion et de leur apporter les solutions les plus adéquates au moyen de techniques informatiques (programmation, analyse) ;

L'arrêté du 16 janvier 1976 tend à généraliser cette orientation professionnelle. Il donne pour objectif au 2<sup>e</sup> cycle de dispenser « une formation scientifique de haut niveau qui devra préparer les étudiants à la vie active et à l'exercice de responsabilités professionnelles ».

Dans le cadre de l'arrêté du 16 janvier 1976, un certain nombre de formations ont été déjà retenues et seront peu à peu mises en place.

Parmi elles, on citera notamment les suivantes :

- licence et maîtrise de structures mathématiques de l'informatique ;
- licence et maîtrise d'électronique, électrotechnique et automatique ;
- licence de télécommunications ;
- licence de mécanique ;
- licence et maîtrise de génie mécanique ;
- licence et maîtrise de sciences physiques appliquées « Mesures et contrôle » ;
- licence et maîtrise de génie électrique ;
- licence des sciences de l'industrie ;
- licence et maîtrise de sciences des matériaux ;
- licence de chimie inorganique moléculaire ;
- maîtrise de biorganique ;
- licence et maîtrise de géologie appliquée ;
- maîtrise d'océanographie ;
- licence des techniques audiovisuelles.

Une comparaison systématique de l'organisation des enseignements scientifiques en France avec ce qui est fait dans le même domaine à l'étranger se révèle en fait particulièrement délicate, hormis des monographies ponctuelles, à cause de la diversification croissante des structures de l'enseignement supérieur dans le monde. Le tableau ci-joint illustre ce fait.

Ce tableau est établi sur la base de données consignées dans la dernière édition de l'Annuaire statistique de l'I.N.E.S.C.O. (1975), document qui rassemble des comparaisons relativement homogènes entre les divers pays du monde.

On notera toutefois que parmi les dix pays comptant le plus grand nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, il n'apparaît pas que la France soit particulièrement mal placée en ce qui concerne l'importance relative de l'enseignement scientifique, entendu au sens large.

Il est certain cependant que différents pays ont tenté de mettre en place diverses mesures d'ordre administratif et réglementaire, parfois contraignantes, visant à diriger vers les disciplines scientifiques un nombre plus grand d'étudiants que la tendance naturelle n'induirait. Bien souvent, ces mesures supposent des dispositions restrictives à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il faut également souligner que l'organisation de l'enseignement secondaire entraîne des conséquences déterminantes pour la répartition des étudiants entre les diverses disciplines de l'enseignement supérieur.

Tableau de la répartition par discipline des étudiants dans les dix pays comptant le plus grand nombre d'étudiants.

PAYS	NOMBRE total d'étudiants.	TOTAL de référence pour la ventilation par discipline.	LETTRES	EDUCATION	BEAUX-ARTS	DROIT	SCIENCES sociales.	SCIENCES exactes et naturelles.	SCIENCES des l'ingénieur.	SCIENCES médicales.	AGRICULTURE	INDETERMINE	TOTAL d'étudiants scientifiques (9 à 12).	POURCENTAGE d'étudiants scientifiques par rapport total de référence.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
U. S. A.....	9 602 123	858 580	119 223	275 053	32 130	2 870	211 730	103 025	56 006	23 692	11 322	23 529	194 045	22,60
U. R. S. S.....	4 871 000	4 871 000	"	"	44 000	346 000	"	"	2 134 000	1 375 000	435 000	337 000	3 944 000	84,43
Inde .....	2 009 134	1 402 000	962 133	41 243	"	44 904	138 817	"	97 040	82 701	30 676	4 963	210 417	15
Japon .....	2 007 870	2 007 870	267 297	194 588	51 040	"	848 793	49 254	392 921	69 209	59 838	79 930	571 222	28,44
Italie .....	846 897	846 897	172 322	62 624	44 450	92 918	117 894	94 441	89 147	154 160	17 853	1 088	355 601	41,98
Brésil .....	785 159	785 159	93 064	68 965	14 741	79 998	129 581	54 829	54 642	58 380	12 109	218 850	177 360	22,92
France .....	737 079	737 079	244 360	"	"	112 954	48 881	120 292	"	165 749	"	44 843	286 041	38,80
Allemagne .....	739 207	662 232	115 228	110 485	25 524	38 594	86 446	88 944	132 529	51 996	10 539	2 007	284 068	42,88
Canada .....	632 430	491 490	73 365	15 120	15 304	9 296	100 372	35 195	30 464	23 806	8 474	117 094	100 939	20,53
Philippine .....	678 343	609 823	105 065	106 103	8 285	15 935	256 168	"	60 591	45 765	3 913	"	116 267	19,06
Total .....		13 072 130											6 242 050	47,75
Total sans U. R. S. S.		8 401 130											2 298 500	27,35

Sources : Annuaire statistique de l'U. N. E. S. C. O. 1975 (toutes données de 1973, sauf Inde [1970] et Japon [1972]).

La présentation des statistiques par l'U. N. E. S. C. O. implique que la colonne 3 ne coïncide pas nécessairement avec la colonne 2.

*Question.* — La question du statut des assistants est-elle en voie de solution ?

*Réponse.* — La question soulevée par le statut des assistants continue de faire l'objet d'échanges de vues sur un plan interministériel en vue de prendre en compte la diversité des situations des différentes catégories de personnels, les services faits et la situation de l'emploi. Par conséquent, les dispositions régulières actuellement appliquées pour le recrutement des assistants demeurent en vigueur dans l'attente d'un statut.

\*  
\* \*

*Question.* — Fournir le traitement annuel net (après imputation des charges sociales) au 1<sup>er</sup> juillet 1977, à Paris, d'un : professeur d'université, professeur associé, maître-assistant, assistant.

*Réponse.* — Traitement annuel net au 1<sup>er</sup> juillet 1977 d'un enseignant célibataire à Paris (voir tableau ci-joint) :

*Traitement annuel net au 1<sup>er</sup> juillet 1977 des personnels enseignants ci-après.*

GRADES	TRAITEMENT annuel net (cotisations sociales réquies).	INDÉMNITÉ résidence (zone I).	PRIME de transport.	PRIME de recherche.	INDÉMNITÉ forfaitaire.	TOTAL des émoluments perçus.
Professeur titulaire classe excep- tionnelle .....	138 290	14 302	276	2 380	280	155 528
Professeur titulaire (classe nor- male) et professeur associé ....	104 068	10 788	276	2 380	280	117 792
Maître-assistant .....	63 591	6 631	276	2 620	280	73 398
Assistant agrégé .....	47 207	4 948	276	2 380	280	55 091
Assistant non agrégé .....	44 628	4 688	276	2 140	280	52 007

*Question.* — Fournir une note sur l'insuffisance éventuelle du budget d'équipement des enseignements supérieurs.

*Réponse.* — Le budget d'équipement des enseignements supérieurs a permis de faire face pendant plusieurs années avec un taux de satisfaction acceptable, à des besoins en croissance très rapide dans le domaine des constructions.

L'accent est mis désormais sur les travaux de restauration, adaptation, mise en sécurité et maintenance des bâtiments, ainsi que sur le renouvellement mobilier.

#### A. — CONSTRUCTIONS

En dépit de l'intense effort réalisé au cours des quinze dernières années (cf. ci-après) et d'un brusque ralentissement de la croissance des effectifs depuis 1976, un certain nombre — d'ailleurs limité — de constructions neuves s'imposeront encore au cours des prochaines années pour diverses raisons ; l'arrêt brutal d'un long effort d'équipement, même s'il mettait à la disposition des enseignements

supérieurs un patrimoine globalement suffisant, laisserait subsister certaines disparités locales, avec en particulier des lacunes dans les zones dont la population s'accroît rapidement.

D'autre part, les locaux de certains établissements ou de certains enseignements sont dans un état de vétusté et d'inadaptation qui en impose la reconstruction (Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles ; Institut national polytechnique de Lorraine).

Les dépenses à prévoir au titre des constructions envisagées pour les prochaines années sont, en ordre de grandeur, les suivantes :

	En millions de francs.
U. E. R. de médecine de Rouen, Le Madrillet .....	60
Université de la Corse .....	33
(Dont en première tranche, y compris résidence et restaurant) ..	(21)
Ecole nationale supérieure de Céramique industrielle (décentralisation Limoges) .....	14
Université de Créteil (extension) .....	8
Centre universitaire de Toulon .....	20
Centre universitaire de Valenciennes .....	22
Institut national Polytechnique de Lorraine .....	115
Institut national Polytechnique de Lorraine .....	115
(Dont en première tranche) .....	(28)

Certaines de ces opérations semblent devoir entrer dans la voie des réalisations dès 1978, en particulier les trois premières de l'énumération ci-dessus.

#### B. — TRAVAUX DE RESTAURATION, ADAPTATION, MISE EN SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS

Au 1<sup>er</sup> janvier 1977, le patrimoine immobilier du Secrétariat d'Etat aux Universités comprend 11,5 millions de mètres carrés de planchers. La plupart de ces locaux ont été construits, à un rythme variant de 200 000 à 800 000 mètres carrés par an, depuis 1960.

Cet effort de construction a eu pour contrepartie le passage au second plan de la qualité et de l'entretien. Le Secrétariat d'Etat aux Universités se doit donc de procéder à la réhabilitation de ce patrimoine, à son adaptation et à sa mise en sécurité.

Le cas des grands établissements est particulièrement digne d'attention. La plupart d'entre eux sont installés dans des bâtiments qui ont perdu le statut de bâtiments civils depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1977. Le désengagement progressif du Secrétariat d'Etat à la Culture oblige aujourd'hui à promouvoir, pour la majorité d'entre eux, une rénovation complète pour leur sauvegarde, leur adaptation fonctionnelle et la sécurité des personnes.

De même les bâtiments anciens des universités ont peu profité de l'effort d'investissement des quinze dernières années. Certains d'entre eux accueillent cependant des effectifs d'étudiants importants ou abritent des laboratoires de recherche de niveau international.

Parmi les immeubles dont une rénovation urgente s'impose, on peut citer l'U. E. R. de pharmacie de l'avenue de l'Observatoire, à Paris, les bâtiments universitaires du quai Claude-Bernard, à Lyon, ou les bâtiments scientifiques de Saint-Charles, à Marseille.

La première de ces opérations doit être engagée sur le budget de 1977 et prolongée sur les exercices suivants. Son coût total est de 39 millions de francs pour un seul ensemble immobilier.

Les bâtiments plus récents, mieux adaptés fonctionnellement, ne répondent pas toujours aux recommandations des commissions de sécurité, qui ont été considérablement renforcées depuis l'intervention du décret du 31 octobre 1973 relatif à la prévention des risques d'incendie et de panique dans les locaux recevant du public. De même des locaux récents ne correspondent pas aux normes actuelles en matière d'économies d'énergie parce qu'ils ont été construits ou conçus à une époque d'énergie bon marché.

Un recensement systématique des travaux de mise en sécurité, adaptation et restauration des bâtiments qui s'imposent a donc été entrepris.

Malgré la priorité donnée depuis 1976 à ce type de travaux, leur poursuite, voire leur intensification, doit être envisagée pour plusieurs années encore.

### C. — EQUIPEMENT MOBILIER

Depuis 1976 un important effort a été fait en faveur du renouvellement des matériels : le budget de 1977 comporte l'affectation de la majeure partie des crédits d'équipement mobilier à ce renouvellement (60 millions de francs, y compris l'informatique, sur un total de 95 millions de francs).

Les enveloppes de ces crédits étant relativement constantes depuis sept ans, cet effort a pour contrepartie un certain étalement dans le temps des dotations de *premier équipement* en matériel des locaux récemment mis en service.

\*  
\*\*

*Question.* — Envisage-t-on et, le cas échéant, par quels moyens d'augmenter la contribution des universités à la politique de la formation continue ?

*Réponse.* — Le Secrétariat d'Etat aux Universités estime que la contribution des universités aux actions de formation continue, bien qu'ayant d'ores et déjà atteint un niveau non négligeable, n'est pas en rapport avec leurs capacités pédagogiques et matérielles actuelles et qu'elle doit encore se développer tout en s'intégrant davantage dans les activités traditionnelles de celles-ci.

Si ce développement relève essentiellement de la responsabilité des établissements publics d'enseignement supérieur qui déterminent de façon autonome leur politique de formation continue, le Secrétariat d'Etat aux Universités compte évidemment pour sa part y contribuer par les moyens dont il dispose sur le plan financier et administratif.

Les universités ont bénéficié au cours de ces deux dernières années de créations de postes de personnels enseignants et administratifs tendant à permettre la mise en place définitive de missions de formation continue chargées de mettre en œuvre leur politique de formation continue. Ces missions, par leurs actions de recherche, de prospection et de coordination, devraient pouvoir désormais donner aux actions de formation professionnelle des universités une nouvelle impulsion en s'aidant des contributions financières des employeurs assujettis au 1% et éventuellement des subventions régionalisées du fonds de la formation professionnelle.

Le Secrétariat d'Etat aux Universités continuera d'appuyer à titre incitatif et temporaire la mise en œuvre d'actions de formation continue ayant un caractère innovateur et expérimental par l'attribution de crédits spécialement destinés à ce type d'intervention ; par ailleurs, il interviendra comme par le passé, tant au niveau national, dans le cadre des instances interministérielles concernées, qu'au niveau régional, par l'intermédiaire de ses représentants, afin que les universités continuent à contribuer à la mise en œuvre de la politique gouvernementale de formation professionnelle dans le cadre des missions qui sont les leurs et dans l'intérêt même des stagiaires.

Sur le plan administratif, l'objectif est de donner aux universités et à leurs missions de formation continue les moyens de se placer sur un marché concurrentiel sans perdre de vue leur mission de service public, d'une part, en définissant des règles de gestion plus claires et plus souples, et, d'autre part, en adaptant les éléments du statut des personnels intervenant dans ce domaine aux impératifs définis ci-dessus.

Enfin, celui-ci s'emploiera à améliorer et à développer la coordination des actions de formation continue des divers établissements publics d'enseignement intervenant dans ce domaine et notamment des Gréta (Groupements d'établissements publics d'enseignement secondaire) et du Conservatoire national des Arts et Métiers avec les universités.

\*  
\*\*

*Question.* — Apprécier l'évolution du coût de fonctionnement des équipements des universités en fournissant des exemples précis.

*Réponse.* — L'étude des coûts de fonctionnement induits par l'utilisation des locaux et des équipements universitaires fait partie de l'étude d'ensemble qui est actuellement menée sur les aspects financiers du fonctionnement des universités

Dans l'état actuel d'avancement de ces travaux, aucune indication chiffrée suffisamment sûre n'a encore pu être dégagée ; seules, quelques remarques, dont la portée exacte reste à préciser, ont pu être faites à l'examen de situations particulières.

Il ressort de ces études partielles que les différences de coûts de fonctionnement liés aux locaux constatées d'un établissement à un autre semblent pouvoir être expliquées, pour leur majeure partie, par les modalités d'entretien et de chauffage de ces locaux.

En outre, la dispersion des bâtiments, le fait que certains d'entre eux soient des immeubles de grande hauteur, l'ancienneté de certaines constructions semblent peser sur les coûts de fonctionnement.

\*  
\*\*

*Question.* — Fournir une note sur la situation actuelle du Muséum d'Histoire naturelle.

*Réponse.* — Le Muséum national d'Histoire naturelle, établissement d'enseignement supérieur public, dirigé actuellement par M. le professeur Dorst (nommé par décret du 29 janvier 1976) est un centre actif d'enseignement et de recherche d'histoire naturelle.

Sont rattachés au Muséum :

- le Jardin des Plantes (Paris) ;
- le parc zoologique de Vincennes ;
- le Musée de l'Homme ;
- le Musée de la Mer, à Dinard ;
- l'« Harmas » Fabre, à Sérignan (Vaucluse) ;
- le jardin botanique Val-Rameh, à Menton ;
- le Laboratoire d'océanographie physique de Toulon.

La principale mission du Muséum est d'accueillir des étudiants et des savants dans ses laboratoires et sa bibliothèque qui comprennent des collections uniques au monde.

Le Muséum dispense également des enseignements dans le cadre de vingt-cinq chaires regroupant les principaux domaines propres à l'histoire naturelle allant de l'anatomie et de la biologie jusqu'à l'ethnologie en passant par la zoologie, l'écologie, l'océanographie.

Le Muséum conservatoire de la Nature joue de plus un rôle essentiel dans la protection de l'environnement en orientant la réflexion et les actions des pouvoirs publics et des organismes privés.

Le Muséum travaille en étroite liaison avec les universités mais également avec les collectivités locales pour la présentation au public de l'Arboretum de Chèvreloup, des galeries de zoologie et des collections (paléontologie, botanique) du Jardin des Plantes et du zoo de Vincennes.

Un effort très important de modernisation du Jardin des Plantes a été entrepris, notamment du point de vue de l'accueil et de la présentation des animaux.

Il convient de noter la place importante que joue au sein de l'établissement, le Musée de l'Homme qui, outre ses laboratoires de recherche et d'enseignement, présente au public un large éventail de collections se rapportant à l'anthropologie physique, la paléontologie humaine, la préhistoire, l'ethnographie des différentes parties du monde, la technologie et la muséologie.

Enfin, il a été institué au Muséum un service national de muséologie d'histoire naturelle placé sous l'autorité du directeur de l'établissement. Ce service a pour tâche essentielle de coordonner l'action des musées d'histoire naturelle sur l'ensemble du territoire et d'en assurer le contrôle.

\*  
\* \*

Le Muséum dispose des personnels suivants :

— personnels enseignants et de recherche : 25 directeurs et professeurs, 65 sous-directeurs de laboratoires (maîtres de conférences), 75 maîtres assistants, 8 assistants agrégés et 56 assistants non agrégés ;

— autres personnels : 65 gardiens de ménagerie et soigneurs d'animaux, 62 surveillants et gardiens, 17 brigadiers, 8 agents contractuels type C. N. R. S. catégorie A, 150 agents contractuels type C. N. R. S. catégorie B, 10 agents contractuels type C. N. R. S. catégorie D, 42 aides de laboratoires, 78 aides techniques, 29 techniciens et techniciens principaux.

On doit noter qu'au budget 1977 54 emplois contractuels type C. N. R. S. ont été créés pour la stabilisation de personnels hors statut.

Dans le projet de budget 1978 sont prévues deux mesures nouvelles en faveur des personnels :

— d'une part, l'attribution d'une prime de sujétions spéciales à certains personnels de surveillance et de gardiennage ;

— d'autre part, l'inscription d'une provision destinée à permettre la transformation de certains emplois des personnels de ménagerie.

Les subventions allouées pour 1977 au Muséum national d'Histoire naturelle pour son fonctionnement s'élèvent à 5 467 418 F dont 2 215 613 F sur le chapitre 36-15 et 3 254 805 F sur les crédits de soutien des programmes du chapitre 66-71.

Pour l'équipement en matériel (mobilier) le Muséum a bénéficié d'une subvention de 635 000 F.

\*  
\* \*

*Question.* — Fournir un état détaillé des mesures prises pour remédier aux critiques de la Cour des Comptes dans ses rapports de 1976 (L. U. T.), de 1975 (fonctionnement des universités) et de 1974 (gestion administrative et financière des nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche soumis à la loi d'orientation).

Réponse. — Dans ses rapports présentés pour les années 1974, 1975 et 1976, la Cour des Comptes a émis des observations relatives au fonctionnement administratif et financier des universités et des I. U. T.

## I. — FONCTIONNEMENT DES PROCÉDURES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES DES UNIVERSITÉS

La Cour a souligné en particulier un manque de maîtrise dans la gestion de ces établissements apparaissant lors de l'élaboration et de l'exécution des budgets : votes tardifs, absence de comptabilité des engagements des dépenses, absence de politiques des approvisionnements et des amortissements, disparité des situations des personnels rémunérés sur les budgets. Diverses mesures ont été prises pour remédier à ces déficiences sous la forme de recommandations et de textes réglementaires.

A l'occasion des réunions annuelles des secrétaires généraux et des agents comptables, le Secrétariat d'Etat aux Universités a constamment rappelé les règles d'une gestion maîtrisée qui comportent notamment une centralisation des opérations pour permettre une politique des achats (prévisions et regroupements) et des engagements (opportunité et cadence des engagements).

Ces mêmes recommandations sont rappelées aux présidents d'université soit à l'occasion de correspondances particulières, soit lors de réunions de la Conférence des présidents. Il leur est également demandé de confirmer l'agent comptable dans ses responsabilités de chef du service financier, comme le prévoit l'article 28 du décret du 14 juin 1969 pour que l'ensemble des opérations de l'ordonnateur et du comptable soit coordonné et suivi. De plus, à mesure que les équipements électroniques mis à la disposition des établissements se développent, leur utilisation pour l'informatisation de la gestion doit permettre d'obtenir centralisation et rectitude dans ce domaine. Ce développement est aidé par le Secrétariat d'Etat aux Universités.

Par ailleurs, les recteurs chanceliers des universités ont utilisé les pouvoirs qu'ils détiennent en matière de règlement des budgets des établissements afin que ceux-ci soient votés, d'une part, dans les délais réglementaires et d'autre part sur la base d'une évaluation sincère des recettes et des dépenses et prévoyant en priorité les dépenses obligatoires d'entretien immobilier, de rémunérations et de dettes exigibles.

De plus la loi n° 75-573 du 4 juillet 1975 modifiant les articles 14 et 29 de la loi du 12 novembre 1968 permet au Conseil de l'université d'arrêter le budget d'une U.E.R. lorsque celui-ci n'est pas voté en équilibre réel ; cette disposition active sensiblement dans certains cas le vote du budget de l'université qui ne se trouve pas bloqué du seul fait qu'un conseil d'U.E.R. ne vote pas son budget propre.

L'ensemble de ces rappels et recommandations aux responsables des établissements ainsi qu'aux chanceliers doit permettre de remédier à certaines déficiences apparues dans la gestion des universités pendant la période de leur mise en place.

Dans le domaine de la recherche, un projet de décret doit intervenir pour fixer les règles relatives aux recherches, études, analyses ou essais effectués pour le compte de tiers dans les laboratoires d'établissements d'enseignement supérieur.

Enfin est actuellement en cours d'élaboration, conjointement avec la Direction de la Comptabilité publique du Ministère de l'Economie et des Finances l'instruction générale dont l'objet est de définir l'ensemble de la réglementation comptable des établissements publics à caractère scientifique et culturel. Les universités seront alors dotées d'un instrument précis et d'un guide approprié pour toutes les questions touchant au fonctionnement financier.

## II. — SITUATION DES PERSONNELS RÉMUNÉRÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS

S'agissant des personnels rémunérés par les établissements, les textes suivants ont été publiés et auront pour effet d'harmoniser les situations faites à ces personnels. Ils accompagnent le programme de créations d'emplois sur le budget de l'Etat pour stabiliser la situation des personnels hors statut, opération qui offre aussi l'avantage d'alléger les budgets des universités d'une charge qui devient de plus en plus lourde en raison de l'évolution des salaires et compromet leur équilibre financier :

— la loi n° 75-573 du 4 juillet 1975 modifie les articles 14 et 29 de la loi du 12 novembre 1968 et détermine notamment l'emploi des crédits de fonctionnement attribués aux universités pour le fonctionnement matériel et pédagogique, pour les vacances et heures complémentaires d'enseignement et pour recruter certains personnels à titre exceptionnel ;

— la circulaire n° 76 U 038 du 20 février 1976, conjointe avec le Ministère de l'Economie et des Finances, précise les conditions des rémunérations de personnel sur les crédits de fonctionnement matériel et pédagogique et sur ceux de vacances et heures complémentaires ;

— le décret n° 77-369 du 28 mars 1977 fixe les conditions de recrutement et de rémunération des personnels A. T. O. S.

## III. — GESTION PATRIMONIALE DES UNIVERSITÉS

En ce qui concerne le patrimoine des universités, le décret n° 76-212 du 27 février 1976 fixe les conditions de transfert des droits, obligations et biens des anciens établissements d'enseignement supérieur aux nouveaux et la circulaire n° 76 U 112 du 4 octobre 1976 précise les modalités de recensement et de dévolution du patrimoine. Les nouveaux établissements disposent de biens d'Etat ou sont propriétaires de biens propres. Leur patrimoine est désormais juridiquement constitué.

De plus, l'instruction n° 76-148 M 9.3 du 4 novembre 1976 fixe la nouvelle nomenclature comptable applicable aux établissements publics à caractère scientifique et culturel et définit les principes d'une comptabilité patrimoniale sous la forme d'une comptabilisation des amortissements et des dépréciations.

## IV. — RÉPARTITION DES MOYENS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS

La Cour estimait également que l'Administration centrale ne disposait pas d'informations suffisantes pour fonder objectivement la répartition des moyens attribués aux établissements. Un effort très important a été mené au cours des dernières années pour rassembler et améliorer les données sur les divers facteurs de l'activité universitaire. Ces données s'organisent actuellement autour des fichiers informatiques suivants : locaux ; personnels ; fichier financier ; fichier pédagogique décrivant, pour chaque établissement, l'ensemble des formations faisant l'objet d'une habilitation nationale, les étudiants inscrits dans chacune de ces formations et les charges d'enseignement correspondantes. Ces fichiers concernent également les I. U. T.

La vérification et la mise à jour systématiques des renseignements, l'utilisation des mêmes fichiers à des fins différentes, leur croisement pour la gestion permettent de préciser et d'améliorer l'information.

Sur la base de ces données ont été élaborés des critères plus fins pour la répartition des moyens budgétaires entre les universités.

Les efforts se poursuivent en vue d'améliorer cet ensemble d'informations statistiques avec les responsables des différents établissements relevant du Secrétariat d'Etat aux Universités.

## V. — SITUATION DES I. U. T.

En ce qui concerne plus particulièrement les I. U. T., la Cour appelait l'attention d'une part sur une sous-utilisation des moyens en locaux et les problèmes d'implantation et de coordination avec les autres filières d'enseignement techniques ainsi que sur des questions techniques relatives aux constructions et, d'autre part, sur les « normes » d'attribution de moyens de fonctionnement et notamment en personnel et en heures complémentaires.

Depuis les réponses apportées par le Secrétariat d'Etat aux Universités à ces observations et figurant dans le rapport, les éléments complémentaires suivants peuvent être fournis.

Compte tenu de l'importance du patrimoine immobilier actuel mis à la disposition des I. U. T. et que la Cour souligne, il n'est pas envisagé de programmer la construction de nouveaux I. U. T.

S'agissant de moyens en personnel il a été procédé dès 1976 à un important réaménagement : 108 emplois vacants ont été redistribués et les attributions de cours complémentaires ont été revues et ajustées aux besoins de fonctionnement des établissements.

Pour 1978 la répartition des moyens a été réexaminée de manière systématique sur la base des nouveaux programmes d'enseignement dont la revision par les commissions pédagogiques nationales est maintenant achevée.

Compte tenu de ces nouveaux programmes, une méthode logique et objective a été mise au point pour évaluer les besoins en heures complémentaires, en prenant en compte l'ensemble des facteurs déterminant ces besoins : horaires, et types d'enseignement, nombre des étudiants, tailles des groupes, obligations de service des enseignants, modalités d'intervention des personnalités extérieures. Cette méthode est utilisée pour l'attribution des heures complémentaires pour 1977-1978.

Les travaux menés permettent de préciser la situation de chaque établissement quant à son encadrement en personnel enseignant et de poursuivre la politique de rééquilibrage par le redéploiement des emplois vacants.

Enfin ces travaux ainsi qu'une enquête détaillée sur les dépenses de fonctionnement des I. U. T. en cours d'exploitation devraient aussi déboucher sur un réexamen des critères de répartition des crédits de fonctionnement.